

Pôle social et médico-social :

Accueil de jour

accueildejour@solidarite-accueil.fr

Centre d'Hébergement

et de Réinsertion Sociale (CHRS)

CHRS Regroupé et Diffus

20 avenue Charles de Gaulle

36000 CHATEAUROUX

Tél : 02 54 01 10 10

Fax : 02 54 07 57 08

social@solidarite-accueil.fr

Maison Relais

11 avenue des Marins

36000 CHATEAUROUX

Tél : 02 54 07 46 82

Fax : 02 54 60 00 07

maisonrelais@solidarite-accueil.fr

Accueil et Écoute 36

Tél : 06 71 40 26 51

Service Intégré de l'Accueil

et de l'Orientation (SIAO) et 115

siao36@solidarite-accueil.fr

**Appartements de coordination
thérapeutique (ACT)**

1bis rue Michelet

36000 CHATEAUROUX

Tél : 02 54 01 40 90

Fax : 02 54 60 04 89

act@solidarite-accueil.fr

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

2 rue Descartes

36000 CHATEAUROUX

Tél : 02 18 02 01 92

lhss@solidarite-accueil.fr

Hébergement d'Urgence pour

Demandeurs d'Asile (HUDA)

2 rue du Boucher Gris

36100 ISSOUDUN

Tél : 02 54 03 53 40

Fax : 02 54 03 53 49

huda@solidarite-accueil.fr

Structure Expérimentale

d'Hébergement et d'Insertion

pour Mineurs Non Accompagnés

(SEHIMNA)

11/163 rue de Provence

36000 CHATEAUROUX

Tél : 02 54 60 58 80

sehimna@solidarite-accueil.fr

Pôle Économique :

Ateliers et chantiers d'insertion

& Entreprise d'insertion

Recyclage de palettes

Nettoyage bords de rivières

Environnement / Espaces verts

26 rue de Notz

36000 CHATEAUROUX

Tél : 02 54 34 50 44

Fax : 02 54 08 00 39

siae@solidarite-accueil.fr

Les Potagers de Velles :

Maraîchage biologique

Grand Champ

36330 VELLES

Tél : 02 54 36 21 72

Fax : 02 54 36 69 03

potagersdevelles@solidarite-accueil.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	5
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2021.....	6
HISTORIQUE	7
1. PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL	14
1.1. Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO/115	17
1.1.1. Chiffres clés	18
1.2. Volet mise à l'abri 115.....	18
1.2.1. Le 115, c'est aussi	19
1.3. Volet hébergement logement accompagné	20
1.3.1. Commissions « logement d'abord »	20
1.4. Accueil de Jour	22
1.4.1. Faits marquants	23
1.4.2. Chiffres clés	23
1.5. Tiers lieu alimentaire	24
1.6. Dispositif femmes victimes de violences	26
1.6.1. Chiffres clés Mise à l'abri et hébergement	27
1.6.2. Chiffres clés Accueil et Écoute 36	29
1.7. Dispositifs Hébergement - Logement Accompagné	31
1.7.1. Activité Hébergement	32
1.8. Maison Relais des Marins	34
1.9. Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile	35
1.10. Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion des Mineurs Non Accompagnés	37
1.11. Appartements de Coordination Thérapeutique	40
1.11.1. Chiffres clés	40
1.12. Lits Halte Soins Santé	41
1.12.1. Chiffres clés	41
COMPTE DE RESULTAT DU POLE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL AU 31/12/2021.....	42
2. POLE ECONOMIQUE.....	44
2.1. Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)	44
2.1.1. Définition	44
2.1.2. <i>Les encadrants techniques</i> (tuteurs dans l'activité)	44
2.1.3. <i>Les chargés d'insertion</i> (référents du parcours)	44
2.2. Contexte et projets 2021.....	45
2.2.1. Le restaurant social l'Assiette	45
2.2.2. L'étude de faisabilité pour la création d'une légumerie	45
2.2.3. La mise en œuvre du dispositif SEVE EMPLOI	46
2.3. SEVE 1	47
2.4. Descriptif des activités	49
2.4.1. L'environnement, c'est.....	49

2.4.2.	Les Potagers de Velles, c'est	50
2.4.3.	Les rivières, c'est	53
2.4.4.	L'atelier bois, c'est	54
2.4.5.	La maintenance/collectivité, c'est	55
3.	Statistiques 2021	56
3.1.	La Structure d'Insertion par l'Activité Économique	56
3.1.1.	- Recrutement	56
3.1.2.	Effectifs de la SIAE	56
3.1.3.	Répartition par secteur d'activité de la SIAE	57
3.1.4.	Actions de formations et d'informations	57
3.2.	L'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)	58
3.2.1.	Répartition par secteur d'activité de l'ACI	58
3.2.2.	Ressources avant l'entrée et durée d'inscription à pôle emploi	58
3.2.3.	Qualification professionnelle et problématique	59
3.2.4.	Age et nationalité	60
3.2.5.	Conditions de sortie	61
3.3.	L'Entreprise d'Insertion (EI)	63
3.3.1.	Répartition par secteur d'activité	63
3.3.2.	Age	63
3.3.3.	Qualification professionnelle	63
3.3.4.	Conditions de sortie	63
3.4.	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	64
3.4.1.	Rappel des objectifs du dispositif	64
3.4.2.	Résultats	64
	COMPTE DE RESULTAT SECTEUR ECONOMIQUE AU 31/12/2021	65
4.	MISSIONS PÉNITENTIAIRES	67
4.1.	Introduction	67
4.2.	Présentation de la mission	67
4.3.	Organisation du service	68
4.4.	Activités	69
4.4.1.	Les ateliers collectifs	69
4.4.2.	Entretiens individuels	70
	DOCUMENTS COMPTABLES OFFICIELS	71
	REVUE DE PRESSE	76

MOT DU PRESIDENT

Les effets de la crise sanitaire ont été présents durant l'exercice 2021 : nombreuses absences de travailleurs liées à la Covid, rotation du personnel observée dans le domaine travail social, baisse de l'activité dans le secteur de l'insertion économique qui s'est traduite par une diminution du nombre d'adhérents aux Potagers de Velles, moins de marchés et de subventions publiques.

Néanmoins, notre association est restée en mouvement :

Par son engagement, en faveur des publics en difficulté, avec l'élargissement des horaires d'ouverture de l'accueil de jour, l'amélioration de l'accompagnement des personnes dans les dispositifs d'hébergement avec la création du binôme éducateurs-moniteur éducateurs, l'accroissement des actions en direction des femmes victimes de violences, l'ouverture de Lits Halte Soins Santé en faveur des femmes, la recherche systématique d'un employeur pour les salariés en insertion dans nos chantiers.

Par ses actions visant accroître ses activités : création d'un service maintenance permettant à la fois de suivre les appartements dont notre association est locataire, et d'accueillir de nouveaux salariés en insertion, ses engagements de reprendre les activités de l'Assiette, de créer une nouvelle serre aux Potagers de Velles, de transférer ses services communs rue Rabelais pour moderniser le CHRS, de faire appel à de nombreux bénévoles et à des dons privés.

Enfin par sa volonté de moderniser ses équipements avec l'appui des financeurs publics : travaux de l'Accueil de jour, achats de divers matériels nécessaires à l'activité du pôle économique, engagement de conclure un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

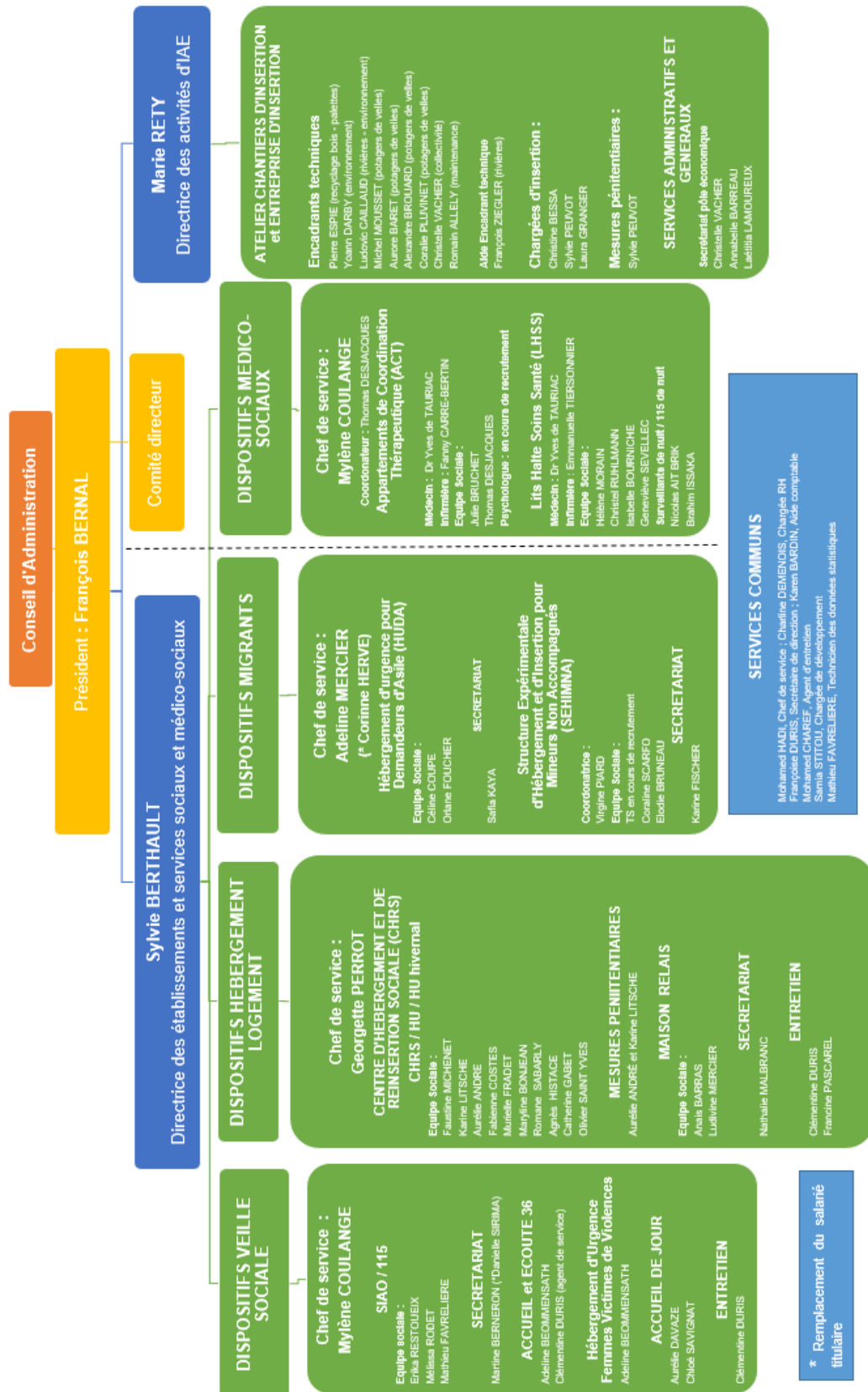
Ce dynamisme, nous les devons aux efforts des salariés quel que soit leur statut, aux bénévoles, aux directrices ainsi qu'aux administrateurs dont quatre membres sont nouveaux et je les remercie d'avoir rejoint notre association. Mais, je n'oublie pas l'action des représentants des administrations de l'Etat, de l'ARS et du Département, de la Région en charge des politiques publiques dans des conditions parfois contraintes et l'action des donateurs privés.

En fin d'Assemblée Générale je développerai nos perspectives pour l'année 2022 déjà bien entamée. Je laisse la parole à nos directrices pour la présentation détaillée de leurs pôles respectifs.

François BERNAL

Le Président

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2021



HISTORIQUE

« SOLIDARITÉ ACCUEIL – PLUS DE 30 ANS D'HISTOIRE »

1982 :

Création de l'Association SOLIDARITÉ ACCUEIL, à l'initiative de travailleurs sociaux exerçant localement, afin de permettre l'accueil d'urgence des personnes sans abri.

1985 :

Agrément Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) « éclaté ». Cette structure souple d'accueil, d'orientation et de réinsertion pour inadaptés sociaux comportait, sur Châteauroux, 25 places, avec ou sans hébergement, pour adultes isolés et couples sans enfants. L'hébergement était réalisé dans des appartements loués par SOLIDARITÉ ACCUEIL, soit dans le parc HLM, soit dans le parc privé.

1988 :

Création des premières activités d'insertion par l'économique, gérées directement par le CHRS. Ces activités, qui ne concernaient alors que quelques personnes et de façon ponctuelle, incluaient un atelier occupationnel, des chantiers extérieurs (bâtiment second œuvre, jardinage, petits déménagements, entretien de rivières) et de la sous-traitance.

1993 :

Première ouverture du foyer d'urgence hivernale qui fonctionnera, jusqu'en 1996, avenue de la Manufacture à Châteauroux dans des conditions matérielles très difficiles.

1994 :

Création de l'Auberge Sociale de Maître Jean à Argenton sur Creuse avec une capacité de 12 places d'hébergement temporaire pour des personnes en voie d'insertion ou en danger d'exclusion.

1996 :

- Création de la Maison d'Accueil Temporaire « La Traversière » avec une capacité de 18 places d'hébergement temporaire selon des modalités identiques à celles de l'Auberge sociale d'Argenton.
- Création d'un foyer d'hébergement de nuit de 12 places, boulevard Arago, en remplacement du foyer hivernal, avec ouverture toute l'année. Cette nouvelle structure permet d'assurer à la fois l'accueil d'urgence pour 6 places et l'hébergement d'insertion à plus long terme pour l'autre moitié des places. Ce foyer sera progressivement intégré au CHRS les années suivantes.
- Mise en place de l'action santé sur l'ensemble de l'Association avec des modalités adaptées à chaque activité et embauche de personnel paramédical.

2000 :

Démarrage du CAVA (Centre d'Adaptation à la Vie Active) à l'état expérimental.

2002 : SOLIDARITÉ ACCUEIL a vingt ans !

- Augmentation importante de l'activité du Service d'Accueil et d'Orientation liée en partie à l'ouverture à Châteauroux d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).
- Acquisition des locaux de la rue Ernest Renan à Châteauroux.
- Obtention d'un bail emphytéotique avec la Municipalité de Châteauroux pour les locaux du Secteur Activité, rue de Notz.

2004 :

Prise du 115 en gestion intégrale.

2005 :

Création, à titre expérimental, d'un SAMU Social, ouverture de la première Maison Relais de l'Indre.

2006 :

- Création des « potagers de Velles » activité de maraîchage biologique
- Mise en œuvre du Service d'Accueil et d'Orientation Départemental
- Déménagement du secteur social avenue Charles de Gaulle

2007 :

- Plusieurs pertes de financements qui ont eu plusieurs conséquences :
 - ✖ Arrêt de l'activité artisanat environnemental
 - ✖ Arrêt provisoire de l'action santé
 - ✖ Suppression de 13 postes dont 10 licenciements
- Départ d'Alain Simon, Directeur Général de Solidarité Accueil depuis 17 ans

2008 :

- Arrêt des activités de l'action Santé
- Arrêt au 31/10/2008 de l'Accueil Temporaire Éclaté
- Mobilisation des salariés et des membres du Conseil d'Administration autour du CAVA qui a connu de nombreuses difficultés de financement au cours de l'année. Cette action a permis de maintenir cette activité.

2009 :

- Passage de l'ensemble des activités du pôle social en CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale)
- Création de trois places Lits Halte Soins Santé

2010 :

- Important désengagement de l'État ayant conduit à une réduction significative du financement de l'Auberge Sociale d'Argenton sur Creuse, amenant à s'interroger sur la viabilité de cette structure et un déficit important sur l'activité d'hébergement d'urgence en chambre d'hôtel
- Désengagement du Conseil Général de l'Indre dans le financement du CAVA
- Nombreuses difficultés pour l'hébergement d'urgence du fait de la multiplication des sollicitations de familles déboutées du droit d'asile et les conditions d'examen par la Préfecture de l'Indre des demandes de régularisation (procédures anormalement longues, absence de mise en œuvre des décisions d'éloignement)
- Suppression du SAMU Social faute de financements suffisants pour la campagne hivernale 2010-2011
- Création d'un collectif associatif avec Emmaüs, le Secours Catholique, la Banque Alimentaire, le Secours Populaire et la Ligue des Droits de l'Homme
- Mise en place du « Rendez-vous solidaire » destiné à pallier l'absence de maraudes, avec le soutien de la Ville et du CCAS de Châteauroux

2011 :

L'année 2011 a été jalonnée de plusieurs événements :

- Juillet : interruption des prises en charge à l'hôtel à la suite de l'épuisement des crédits
- Septembre : réorganisation actée, à la demande de l'autorité de tarification, et programmation de la restructuration à partir du mois d'octobre. Celle-ci s'est traduite notamment par : le licenciement économique d'un travailleur social, de deux TISF, du chef de service du pôle économique et le non remplacement d'un travailleur social licencié pour inaptitude médicale.
- Octobre fermeture de l'Auberge Sociale d'Argenton sur Creuse et transfert des places de CHRS éclaté à Châteauroux
- Novembre : modification des horaires des permanences du SIAO à la suite de la réduction des effectifs
- Décembre : inspection de la DDCSPP sur les activités du CHRS

2012 :

- Mars : recrutement du directeur du Pôle Social
- 1^{er} avril départ du Directeur Général, Daniel BENEZRA et restructuration de l'association en deux pôles : le Pôle Social et le Pôle Économique dirigés, chacun, par un directeur.
- Réalisation d'une étude de faisabilité d'un restaurant d'insertion « Planète Sésame »

2013 :

- Création des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) d'une capacité de 8 places. L'établissement est ouvert depuis le 1^{er} août 2013 et financé par l'ARS.
- Création d'un Accueil de Jour pour personnes sans domicile fixe. Ouvert le 5 décembre 2013, il est installé provisoirement dans les locaux du Secours Catholique dans le cadre d'un partenariat.
- Création de 10 places d'hébergement d'urgence installées en partie dans deux appartements.

2014 :

- Transfert de l'activité du CHRS géré par Blanche de Fontarce (anciennement géré par le Centre d'Accueil « Les Écureuils ») à Solidarité Accueil et formation d'un CHRS unique accueillant tout public d'une capacité de 68 places ;
- Transformation des 10 places d'hébergement d'urgence créées en 2013 en place d'urgence CHRS financées par DGF ;
- Création de 10 nouvelles places d'urgence en appartement ;
- Création d'un accueil de jour dénommé « Accueil & Écoute 36 – contre les violences faites aux femmes et au sein du couple ».

2015 :

- Extension de la capacité des Appartements de coordination thérapeutique (ACT) passant de 8 à 10 places.

2016 :

- Création du Centre d'accueil et d'orientation (CAO) d'Issoudun d'une capacité de 40 places destiné à l'accueil des migrants en provenance des campements parisiens et de Calais.

2017 :

- Fermeture du CAVA au 30 juin ;
- Augmentation de la capacité de l'hébergement d'urgence de 3 à 15 places au 1^{er} juin ;
- Augmentation de la capacité d'accueil du CAO de 40 à 50 places en septembre ;
- Arrivée du nouveau directeur du pôle social au 1^{er} novembre ;
- Ouverture pour la campagne hivernale de l'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile).

2018 :

- Création de 8 places supplémentaires d'hébergement d'urgence pour la période hivernale (du 01 novembre 2018 au 31 mars 2019) ;
- Création de 8 places supplémentaires pour l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) pour la période hivernale (du 01 décembre 2018 au 31 mars 2019) ;
- A compter du 01/10/2018, la capacité de la Maison Relais est portée à 20 places soit 4 places supplémentaires ;
- A compter du 01/11/2018, la capacité de l'activité ACT est portée à 13 places.

2019 :

- Mars : Ouverture d'une Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion pour les Mineurs Non Accompagnés (SEHIMNA) de 25 places.
- Mars : signature d'une convention pour le transport des femmes victimes de violences en zone rurale devant être mise à l'abri.
- D'Avril à novembre : Expérimentation d'un dispositif d'hébergement temporaire pour des étudiants à l'internant non reconnus mineurs sans solution le week-end.
- Transformation des 50 places du Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), situées à Issoudun, en places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- Recrutement en juillet 2019 d'une chargée de mission pour réorganiser, après une phase de diagnostic, le pôle social et médico-social (et plus particulièrement 115, SIAO, CHRS, hébergement d'urgence).
- 1^{er} décembre 2019 : fin des missions de domiciliation postale non financées
- Décembre 2019 : fin des permanences de premier accueil non financées.
- Départ du directeur du Pôle social en novembre 2019.
- Extension de la capacité des Lits Halte Soins Santé (LHSS) passant de 3 à 4 places.

2020 :

- Janvier :
 - o Recrutement de la Directrice du Pôle Social et Médico-Social
 - o Augmentation de 3 places de la structure expérimentale d'hébergement et d'insertion pour les mineurs non accompagnés passant de 25 à 28 places
- Février : Remise de 20 dispositifs d'alerte « Monshérif » à trois associations œuvrant pour la défense des femmes victimes de violences
- Mars : Gestion de la crise COVID
- Juillet :
 - o Ouverture après travaux du nouvel accueil de jour
 - o Ouverture d'un hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences de 10 places.

Rapport d'activité 2021

- Décembre : Distribution des boîtes cadeaux collectées par quatre berrichonnes dans nos différents services

2021 :

- Extension de la capacité des Lits Halte Soins Santé (LHSS) : 3 places supplémentaires soit 7 places
- Ateliers culinaires en faveur des plus démunis dans le cadre du plan France Relance
- Plan de modernisation des accueils de jour dans le cadre du plan France Relance

PÔLE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL



DISPOSITIFS VEILLE SOCIALE	DISPOSITIFS HEBERGEMENTS / LOGEMENT
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO / 115 Accueil de Jour Tiers lieu alimentaire Dispositif femmes victimes de violences Accueil et Écoute 36	Dispositifs d'hébergements logements généraliste : CHRS URGENCE MAISON RELAIS
DISPOSITIFS MIGRANTS	DISPOSITIFS MEDICO-SOCIAUX
Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion des Mineurs Non Accompagnés (SEHIMNA)	Lits Halte Soins Santé (LHSS) Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT)

1. PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

AVANT PROPOS

Nous pensions que l'année 2020 resterait à jamais particulière, marquée par la pandémie venue bouleversée notre quotidien. Nous espérions, en 2021, reprendre une activité simplement « normale ». Ce ne fût pas le cas. La crise sanitaire s'est poursuivie avec ses périodes de couvre-feu, ses vagues de vaccination, quelques clusters, et l'apparition d'un nouveau variant fin 2021 affectant de plein fouet l'ensemble de notre personnel.

Dans un premier temps, si les nécessaires adaptations en 2020 de notre organisation de travail pour faire face au COVID ont permis en 2021 de porter nos efforts sur des dynamiques de travail en faveur des publics, nous avons été rattrapés fin 2021 par l'apparition d'un nouveau variant. L'ensemble des outils sanitaires ayant été créés et mis en place en 2020 (référénte COVID, protocoles, procédures, Document Unique d'Évaluation des risques, outils de suivi des commandes, stockage du matériel sanitaire, généralisation de la Visio conférence, outil de partage TEAMS,...) nous avons pu engager l'unification du CHRS diffus et CHRS regroupé sous une seule et même entité, permettre l'accueil de couple au CHRS regroupé, ouvrir 3 nouvelles places LHSS dédiées aux femmes, moderniser notre accueil de jour, ouvrir des ateliers culinaires pour le public en hébergement précaire. Grace aux crédits alloués par l'État, le 115 a pu mettre à l'abri, l'ensembles des personnes à la rue et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

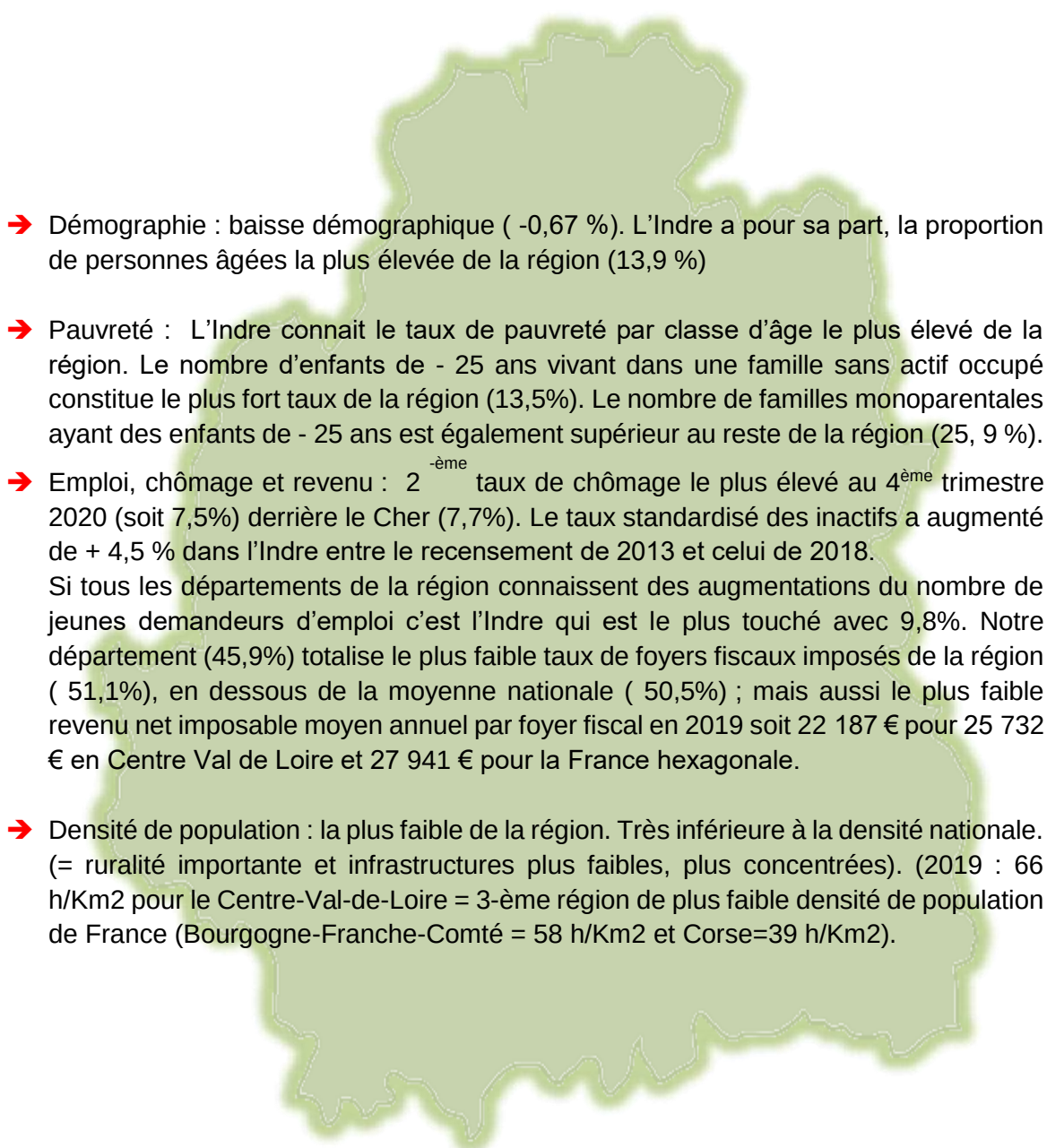
Les équipes de terrain et de direction ont dû faire face à la gestion des services en sous-effectif, pallier les absences, les difficultés de recrutement...

Les fonctions « support » du siège, souvent invisibles, ont été particulièrement soumis à des tensions, en raison du nombre important d'appel à projets liés entre autres à France Relance, de l'impact des nouveaux variants sur la présence du personnel, des annonces pour remplacement, des démarches administratives liées aux recrutements...

Les actions différées en 2020 ne pouvaient plus être reportées (déménagement du CHRS diffus, écriture du projet de service LHSS, déménagement du LHSS, amélioration de la qualité des conditions de travail (...)) venant s'ajouter aux impératifs du calendrier 2021 (application du Ségur pour le médico-social et à la continuité de l'activité (sensibilisation des fonctions médicales et para médicales, des gendarmes, sur les violences faites aux femmes, ...)).

Dans un contexte de surcharge de travail conjoncturelle de 2 années consécutives, et de crise de métiers, nous restons particulièrement vigilants sur les risques psychosociaux liés à la nature de nos missions et aux fortes tensions sanitaires, économiques et sociales...

Spécificités du Département de l'Indre

- 
- ➔ Démographie : baisse démographique (-0,67 %). L'Indre a pour sa part, la proportion de personnes âgées la plus élevée de la région (13,9 %)
 - ➔ Pauvreté : L'Indre connaît le taux de pauvreté par classe d'âge le plus élevé de la région. Le nombre d'enfants de - 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé constitue le plus fort taux de la région (13,5%). Le nombre de familles monoparentales ayant des enfants de - 25 ans est également supérieur au reste de la région (25, 9 %).
 - ➔ Emploi, chômage et revenu : 2^{ème} taux de chômage le plus élevé au 4^{ème} trimestre 2020 (soit 7,5%) derrière le Cher (7,7%). Le taux standardisé des inactifs a augmenté de + 4,5 % dans l'Indre entre le recensement de 2013 et celui de 2018.
Si tous les départements de la région connaissent des augmentations du nombre de jeunes demandeurs d'emploi c'est l'Indre qui est le plus touché avec 9,8%. Notre département (45,9%) totalise le plus faible taux de foyers fiscaux imposés de la région (51,1%), en dessous de la moyenne nationale (50,5%) ; mais aussi le plus faible revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal en 2019 soit 22 187 € pour 25 732 € en Centre Val de Loire et 27 941 € pour la France hexagonale.
 - ➔ Densité de population : la plus faible de la région. Très inférieure à la densité nationale. (= ruralité importante et infrastructures plus faibles, plus concentrées). (2019 : 66 h/Km2 pour le Centre-Val-de-Loire = 3-ème région de plus faible densité de population de France (Bourgogne-Franche-Comté = 58 h/Km2 et Corse=39 h/Km2).

Chiffres clés

Le pôle social et médico-social nécessite une organisation opérationnelle conséquente à laquelle chaque fonction participe. Les personnels des services communs attachés aux 2 pôles de l'association, ainsi que les fonctions maintenance et de logistique semblent difficiles à faire valoir dans nos budgets.

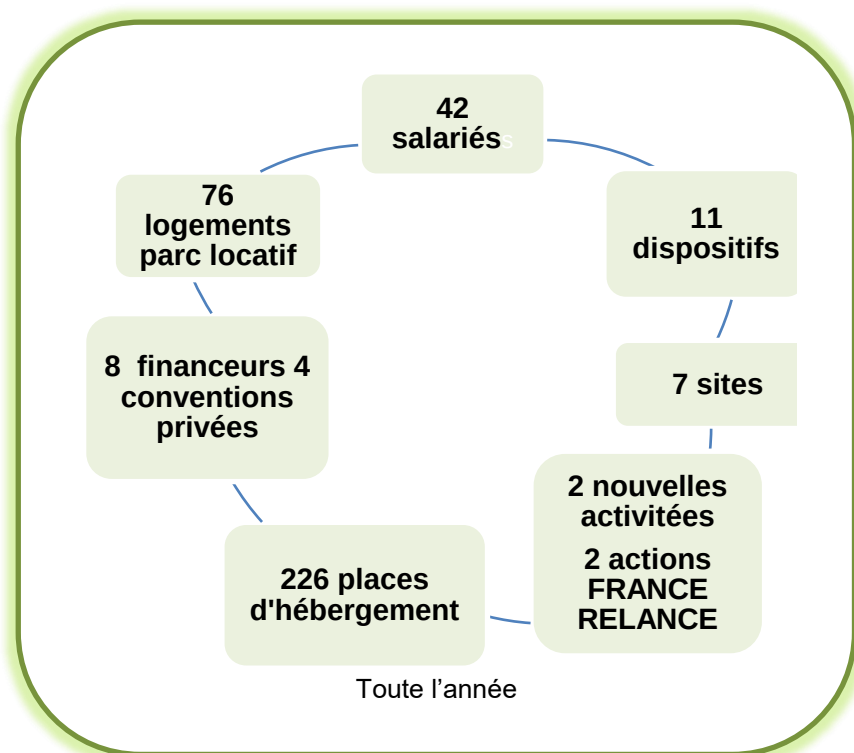
Les missions qui nous sont confiées s'exercent dans un cadre légal réglementé complexe et développé que nous ne pourrions respecter si les services généraux (comptabilité, ressources humaines, développement) n'étaient pas là. RGPD, droit du travail, bilans comptables et financiers, santé au travail, sécurité des salariés et des usagers, formations, sont autant de tâches qui participent aux bons fonctionnements des services.

Le pôle social et médico-social compte au 31 décembre 2021, 42 salariés permanents.

La réactualisation de 6 protocoles COVID, la vérification des vaccinations du personnel médico-social et la mise en place d'un référent canicule.

Les dynamiques de travail et l'adaptation aux besoins du territoire, se sont traduites par **13 réponses à appel** à projets, soit 12 pour des financeurs publics et 1 privé. La fondation Orange nous a permis d'obtenir des ordinateurs pour les usagers. 10 APP ont abouti dont 2 dans le cadre de France Relance. Nous avons pu signer **4 conventions**, une avec DELTA (produits de premières nécessité), la fondation Bouygues (informatique, soit 10 box et 11 PC portables à destination des usagers), PHENIX (alimentation des supermarchés) et ECOSYTEM via Châteauroux Métropole (téléphones mobiles).

Pour les services comptables, cela représente la gestion de 8 financeurs, 17 budgets différents, 9 budgets ponctuels, 3 BOP différents pour la DDETSPP (177, 307, 108), sous fond de réforme comptable. À noter que le CHRS fait l'objet d'un travail comptable particulièrement complexe avec un triple budget en fonction des places du CHRS (regroupé, diffus, urgence) soumis à une dotation globale d'une part et de la convergence tarifaire établie à partir de l'ENC (Étude nationale des coûts), d'autre part.



DISPOSITIFS VEILLE SOCIALE

1.1. Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO/115

Loi ALUR du 24 mars 2014

favoriser l'accès au logement et la fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement

Recenser les places d'hébergement, les logements en résidence sociale et les logements d'intermédiation locative

Gérer le service d'appel téléphonique 115

Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou des familles, traiter équitablement leur demande et leur faire des propositions d'orientation adaptées

Suivre le parcours des personnes ou des familles jusqu'à stabilisation de leur situation

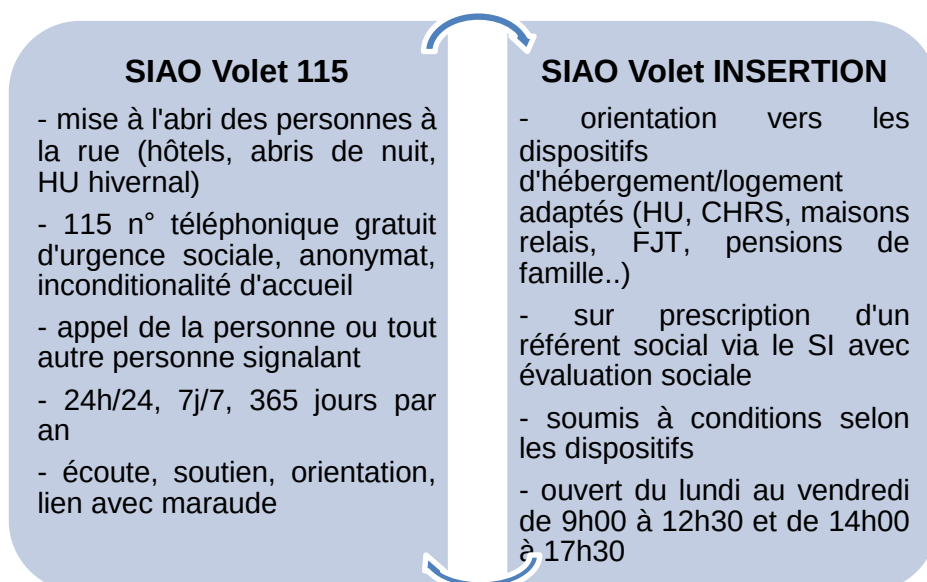
Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement

Assurer la coordination du dispositif de veille sociale et la coordination des différents acteurs

Produire des données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif A.H.I.

Participer à l'observation sociale

Le SIAO 115 et le SIAO « insertion » ont été unifiés au cours de l'année 2021 pour ne constituer qu'une seule entité SIAO avec une seule enveloppe financière, et des ETP indifférenciés. Dans le cadre de la politique du renforcement du rôle du SIAO, l'État a octroyé des moyens supplémentaires nous permettant de créer un poste de référent de parcours, amener à suivre le parcours des personnes dans les différents dispositifs, et ce dans le cadre de la politique du logement d'abord. Il a pour mission de participer au traitement et à l'examen des demandes d'hébergement. À travers ses liens avec les prescripteurs et les hébergeurs il analyse les besoins des ménages et recherche les solutions les plus adaptées. Il a la mission particulière d'être en lien permanent avec les acteurs de l'hébergement d'insertion et d'urgence afin de faciliter la fluidité des parcours.



1.1.1. Chiffres clés

1.2. Volet mise à l'abri 115

On observe, cette année encore, une activité très forte liée au contexte sanitaire jusqu'en juillet 2021, puis une baisse conséquente à partir de juillet et une reprise à l'approche de la période hivernale.



4527 nuitées hôtelières en 2021 dont 405 nuitées suite à l'évacuation du parc Citroën à Paris.
En 2020, nous comptabilisons 10549 nuitées.
Cette baisse s'explique en 2021 à l'arrêt des mises à l'abri systématique.



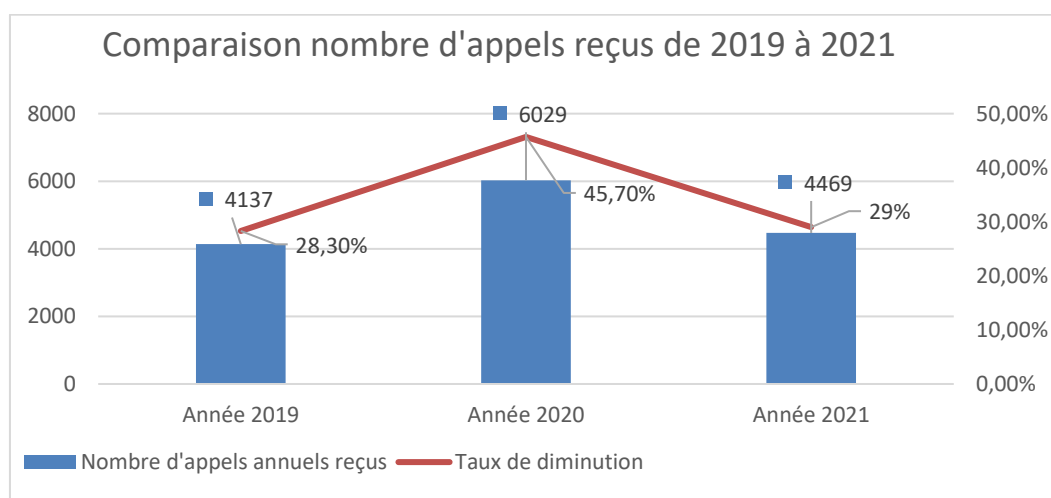
243 nuitées pour mai 2021 :
Inférieur à mai 2020 où nous avons 1886 nuitées.
Cette baisse s'explique en 2021 par l'arrêt des mises à l'abri de toutes les personnes à la rue à partir de juillet. À noter que l'année 2020 avait été très particulière en raison du confinement.



La moyenne d'âge est de 29 ans.



La catégorie la plus représentée reste les 25-39 ans avec un taux de 32%.

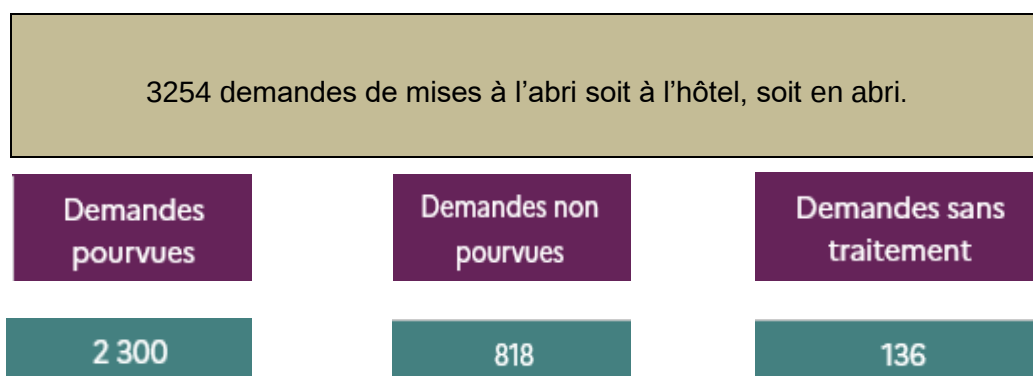


Nous observons une année 2021 qui se rapproche de l'activité 2019 avec un premier semestre calqué sur l'activité 2020 et un second semestre plus proche de 2019.

1.2.1. Le 115, c'est aussi

9 abris de nuits, soit 31 places au total	435 personnes prises en charge en 2021	47 % de personnes isolées dont 40% d'hommes.
--	---	---

Mais aussi : le cumul des demandes pourvues, non pourvues et sans traitements suite aux différents appels 115.



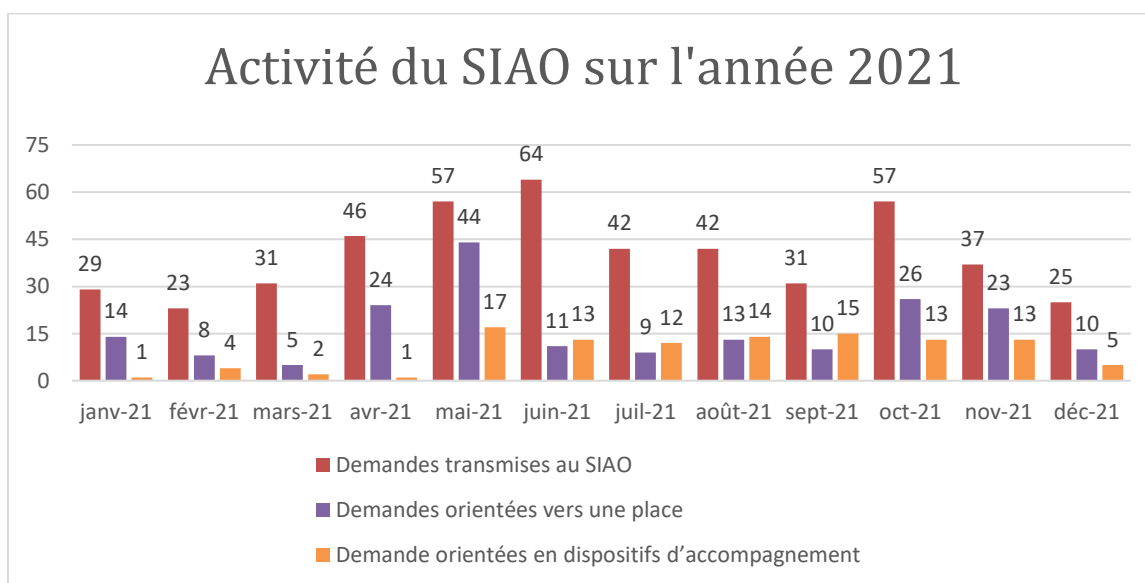
Soit 70% de demandes pourvues, 25 % de non pourvues et 5 % sans traitement.

1.3. Volet hébergement logement accompagné

« Le département de l'Indre se caractérise par une très faible tension sur son parc social avec une demande pour une attribution, soit l'un des taux les plus faibles de France (4,6 en moyenne au niveau national). De fait, le nombre de demandes auprès du SIAO est peu élevé avec 1107 demandes pour le SIAO 115 en 2017 (mais avec un taux d'admission de 51,58%) et 1651 demandes (829 personnes) pour le SIAO Insertion.

Pour l'année 2021, le SIAO a **reçu 484** demandes d'insertion.

- ➔ **197** demandes ont été transmises auprès des structures d'hébergement.
- ➔ **110** demandes ont été orientées vers les dispositifs d'accompagnements.
- ➔ Les 177 demandes restantes ont été annulées. En effet le SIAO fait des relances auprès des prescripteurs afin de savoir si les demandes sont toujours d'actualité. Elles peuvent donc être annulées si les personnes ont trouvé une autre solution, ou si les partenaires n'ont plus de contact avec le demandeur depuis plus de 3 mois. Si la personne se représente il est toujours possible de réitérer la demande.

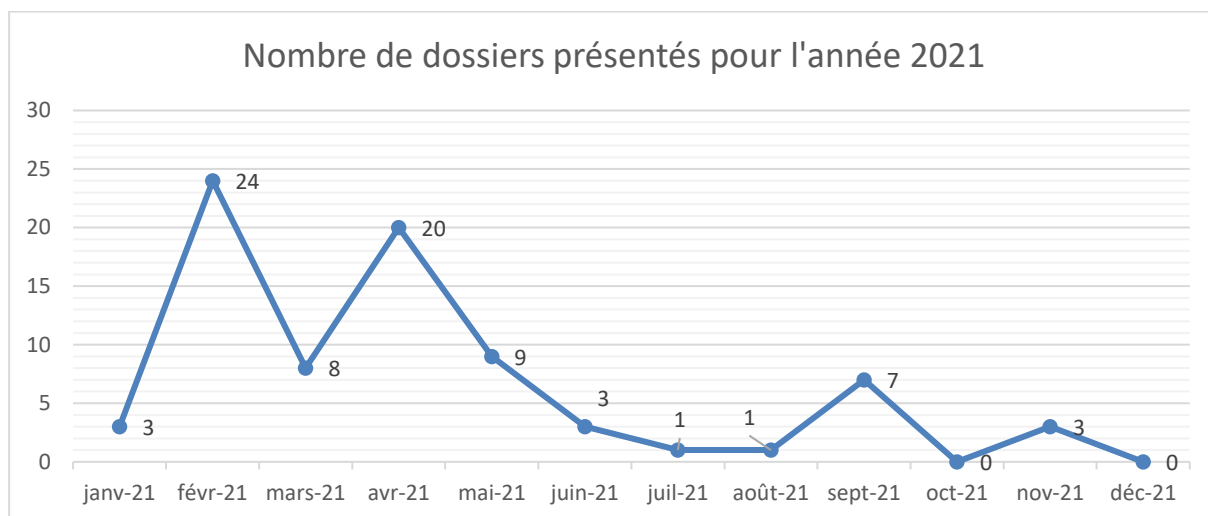


1.3.1. Commissions « logement d'abord »

Objectif premier de la politique de l'État, favoriser le « logement d'abord ».

La commission « logement d'abord » a pour objectif d'examiner et de proposer des solutions pour les personnes à la rue, ou accueillies en hébergement, ou dans du logement adapté. Ces commissions doivent permettre de partager, entre tous les acteurs concernés, les informations concernant les situations complexes des ménages, pour tenter de trouver la meilleure solution de sortie et favoriser, plus largement, une fluidité au sein des dispositifs et structures du département de l'Indre et favoriser l'accès au logement autonome.

13 commissions (en Visio ou en présentiel) se sont tenues et ont permis l'étude de 79 dossiers.



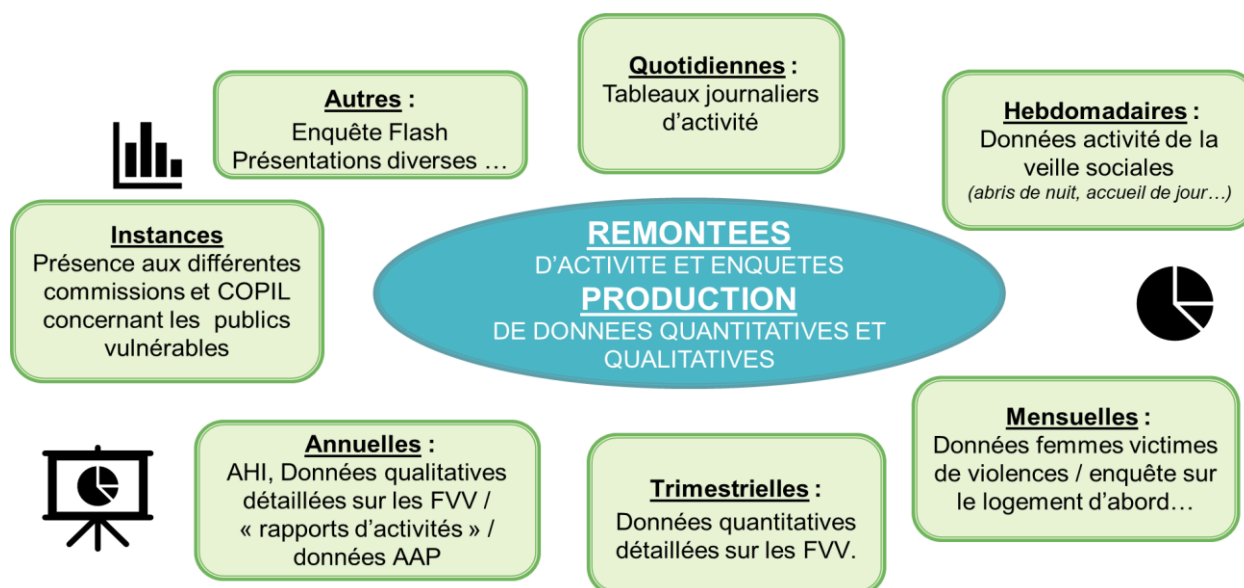
Pour répondre aux objectifs fixés par l'état, le SIAO 36 et la DDETSP ont élaboré, en lien avec les membres de la commission, le règlement de fonctionnement. Celui-ci a été mis en pratique en juin 2021. Désormais, la commission n'étudie que les situations dites « complexes », les autres pouvant être traitées en amont :

- Les situations de personnes ayant reçu un refus de la part d'une structure et se retrouvant sans solution.
- Les situations pour lesquelles aucune solution n'a pu être trouvée en amont, et nécessitant donc une réflexion entre tous les partenaires.

Nous notons sur le graphique une baisse significative des dossiers présentés lors des commissions, à la mise en place du règlement.

L'observatoire social

Est une mission essentielle du SIAO qui vise à adapter les politiques publiques aux besoins du territoire.



1.4. Accueil de Jour

Financé par



GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



62 bis avenue de la
Châtre - Châteauroux

9H / 17H

Du lundi au vendredi

Public
précaire ou
exclus



- Petits déjeuners
- Douches/WC
- Bagagerie
- Activités diverses
- Ateliers culinaires

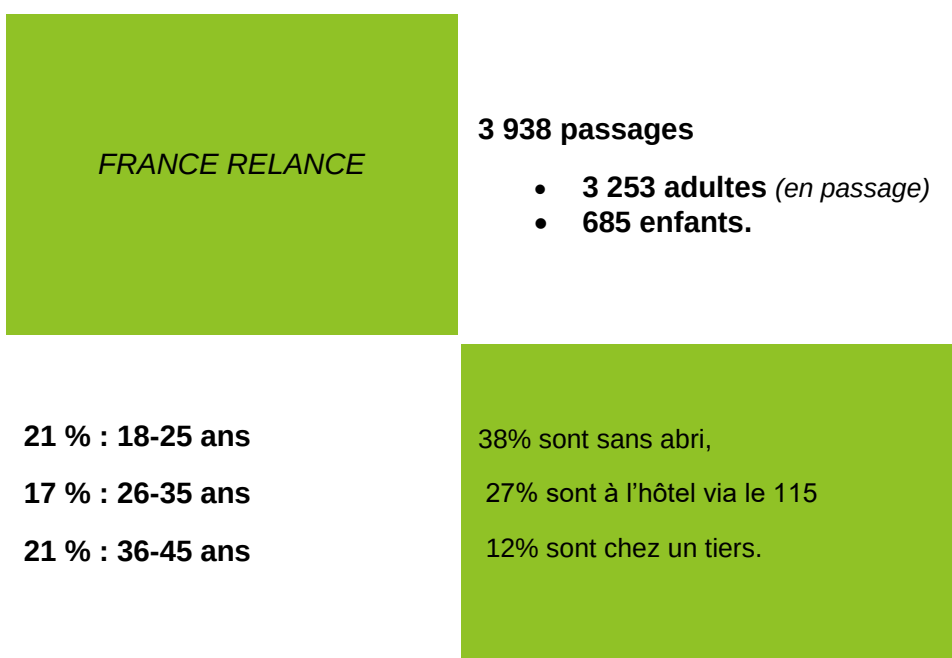
- Prestations
- Resocialisation
- Première évaluation/accès aux droits/ordinateur
- Orientation vers les partenaires

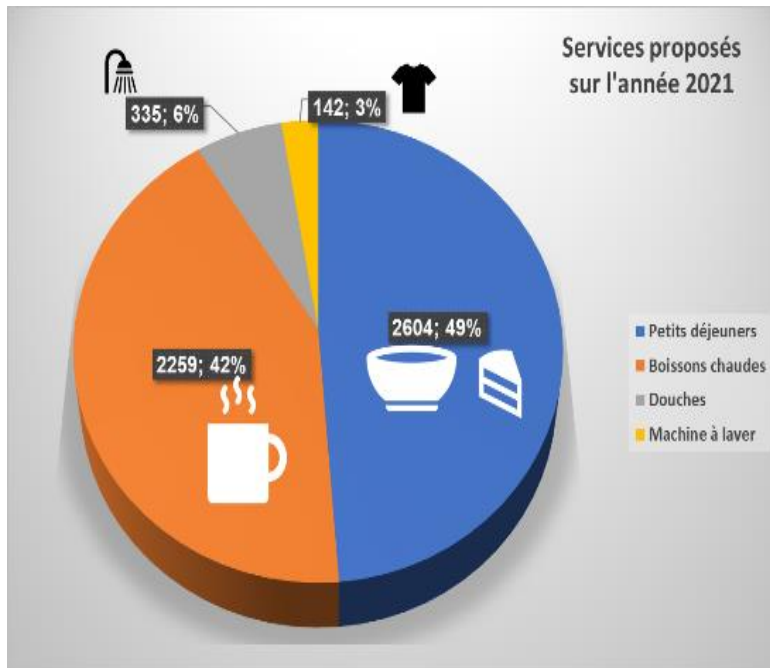
- Bénévoles
- Permanences EMPP
- Financement DDETSPP BOP 177

1.4.1. Faits marquants

- ✚ Obtention d'un poste supplémentaire qui permet l'ouverture toute la journée de de 9 h à 17 heures.
- ✚ Amélioration et modernisation de l'accueil de jour dans le cadre de **France Relance**.
- ✚ Création d'une page face book à destination du public (remise de téléphone possible)

1.4.2. Chiffres clés





- Petits déjeuners : **2604** petits déjeuners et **2259** boissons chaudes ont été servis en 2021.
- **335** douches
- **142** lavages
- Dons des vêtements adultes, enfants et bébés
- Accès à un ordinateur pour effectuer des démarches
- Accès WIFI
- Dons de denrées alimentaires via la banque alimentaire
- **773** entretiens : avec un travailleur social pour une écoute, une première évaluation sociale en vue d'une orientation, liens avec les partenaires, le SIAO (avec l'accord de l'utilisateur).
- Rencontre avec un infirmier psychologue du réseau EMPP tous les jeudis matin

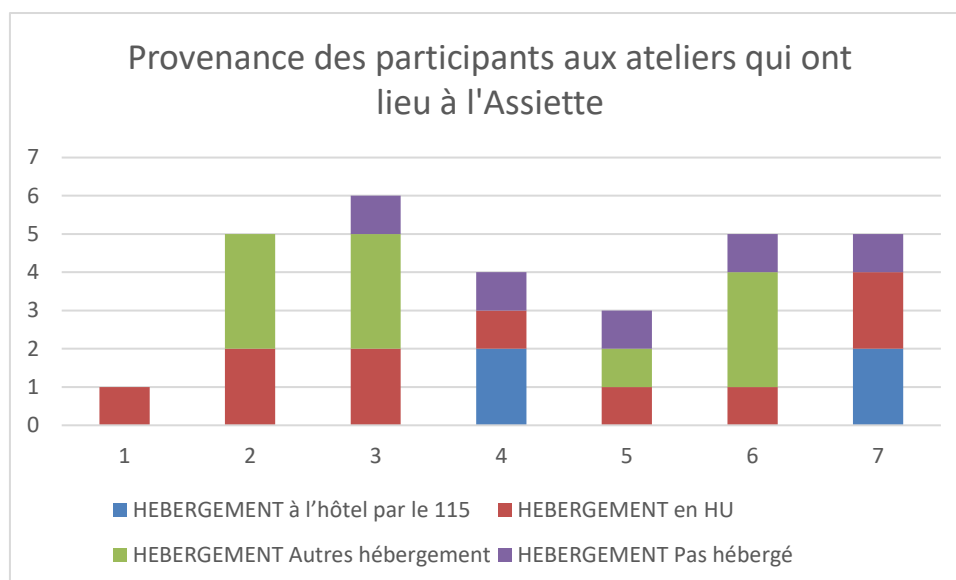
L'accueil de jour a vu son activité exploser depuis sa nouvelle implantation. Il répond à un réel besoin. C'est le seul lieu d'accueil des publics précaires à la rue du département. Cette année encore le service lutte contre les inégalités sociales, ainsi nous mettons à disposition en libre-service des protections hygiéniques pour les femmes et des préservatifs accessibles.

1.5. Tiers lieu alimentaire

Dans le cadre de FRANCE RELANCE, Solidarité accueil a mis œuvre un « tiers-lieu alimentaire » visant à favoriser l'accès à l'alimentation des personnes sans domicile, hébergées à l'hôtel ou en hébergement d'urgence. Le but étant d'améliorer la réponse aux besoins alimentaires des personnes en situation de précarité et de favoriser le décroisement des secteurs de l'aide alimentaire, de l'hébergement et de l'accompagnement social. Les subventions pour cette action sont allouées pour une période de deux années.

Des ateliers culinaires, accompagnés par Mme BOISSON, cheffe étoilée, sous la forme de petits groupes, composés de 6 personnes au maximum, visent à favoriser l'entraide et l'interaction des bénéficiaires, tout en améliorant l'accès à une alimentation saine à moindre coût.

Des ateliers culinaires ont lieu à raison de 2 fois par mois dans les locaux de l'Assiette qui nous met à disposition gracieusement sa cuisine ainsi qu'au sein de l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences.



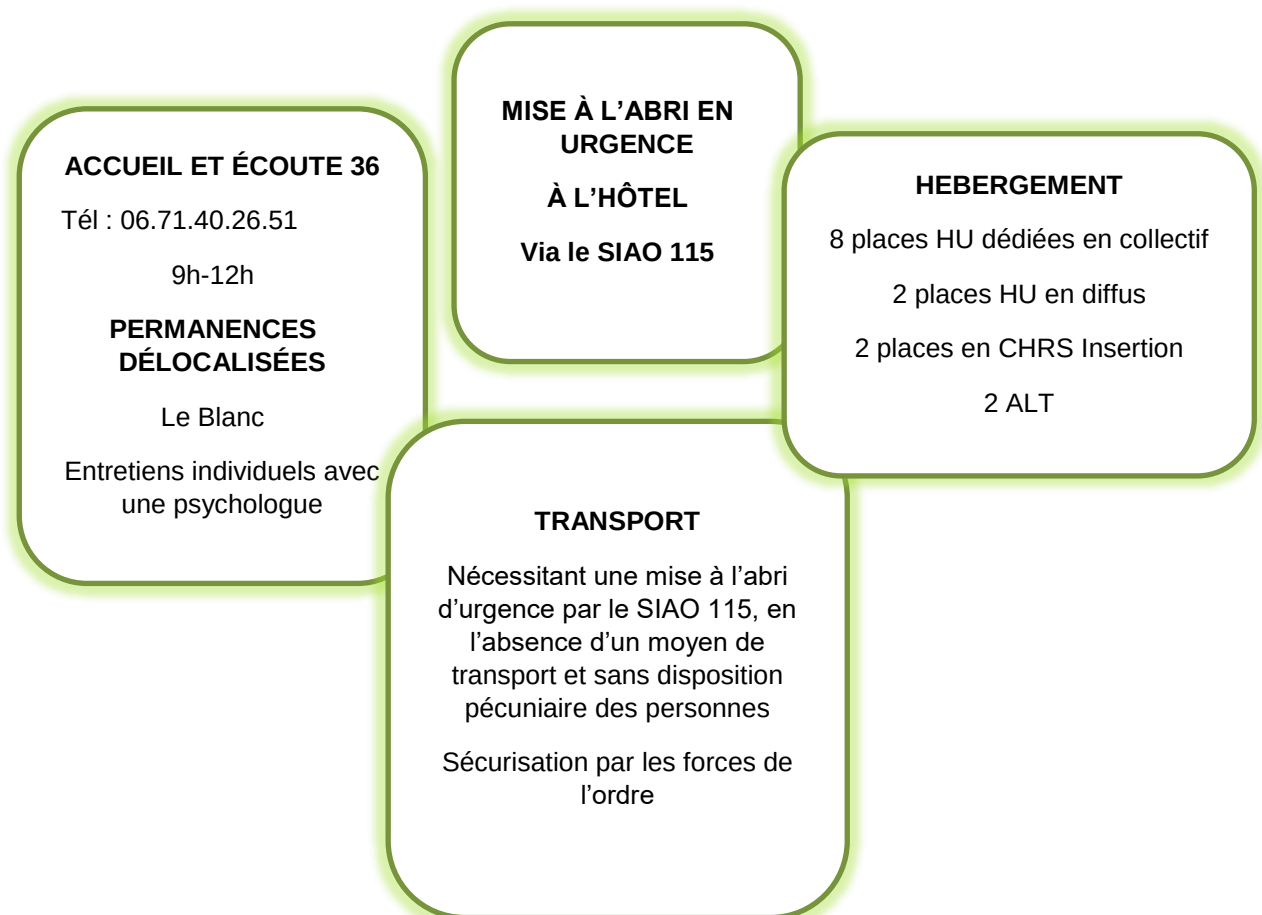
Par ailleurs des ateliers sur l'équilibre alimentaire et la santé (en lien avec le FRAPS), ainsi que sur le bien être alimentaire sont mis en place à l'accueil de jour.



1.6. Dispositif femmes victimes de violences

Les dispositifs en faveur des victimes de violences intra familiales couvrent plusieurs dispositifs et actions qui font l'objet de conventions et de protocoles.

L'association Solidarité Accueil reste très mobilisée dans ce combat et s'investit dans toutes les actions visant à faire évoluer cette problématique que ce soit au travers de la sensibilisation des professionnels (santé, gendarmerie...), des différentes instances (Cellule Opérationnelle des Victimes Intra Familiales...) ou des actions plus ponctuelles. Nous pouvons nous appuyer sur des aides ponctuelles matérielles qui améliorent les prises en charge. Les kits Mon Shérif remis par le CCAS de Châteauroux, les sacs de première urgence par la Banque alimentaire ou les Box de la Fondation Bouygues Télécom sont des dons précieux. Nous recevons également des dons de particuliers.



1.6.1. Chiffres clés Mise à l'abri et hébergement

TRANSPORT 2 AILES SECURITE

13 déplacements

16 victimes

634 km

25 agents des forces de
l'ordre mobilisés



MISE À L'ABRI À L'HÔTEL

520 nuitées

29 femmes isolées

11 femmes avec enfants

17 enfants dont 8 enfants
< 3 ans

50 % des ménages
bénéficient d'une
orientation vers un
dispositif

RESTAURATION À L'HÔTEL

419 petits déjeuners

377 déjeuners

372 dîners

HÉBERGEMENT DIFFUS

2 places HU & 2
places CHRS
diffus

⇒ 84 % d'occupation

⇒ 1214 nuitées

⇒ 3 ménages

HÉBERGEMENT COLLECTIF

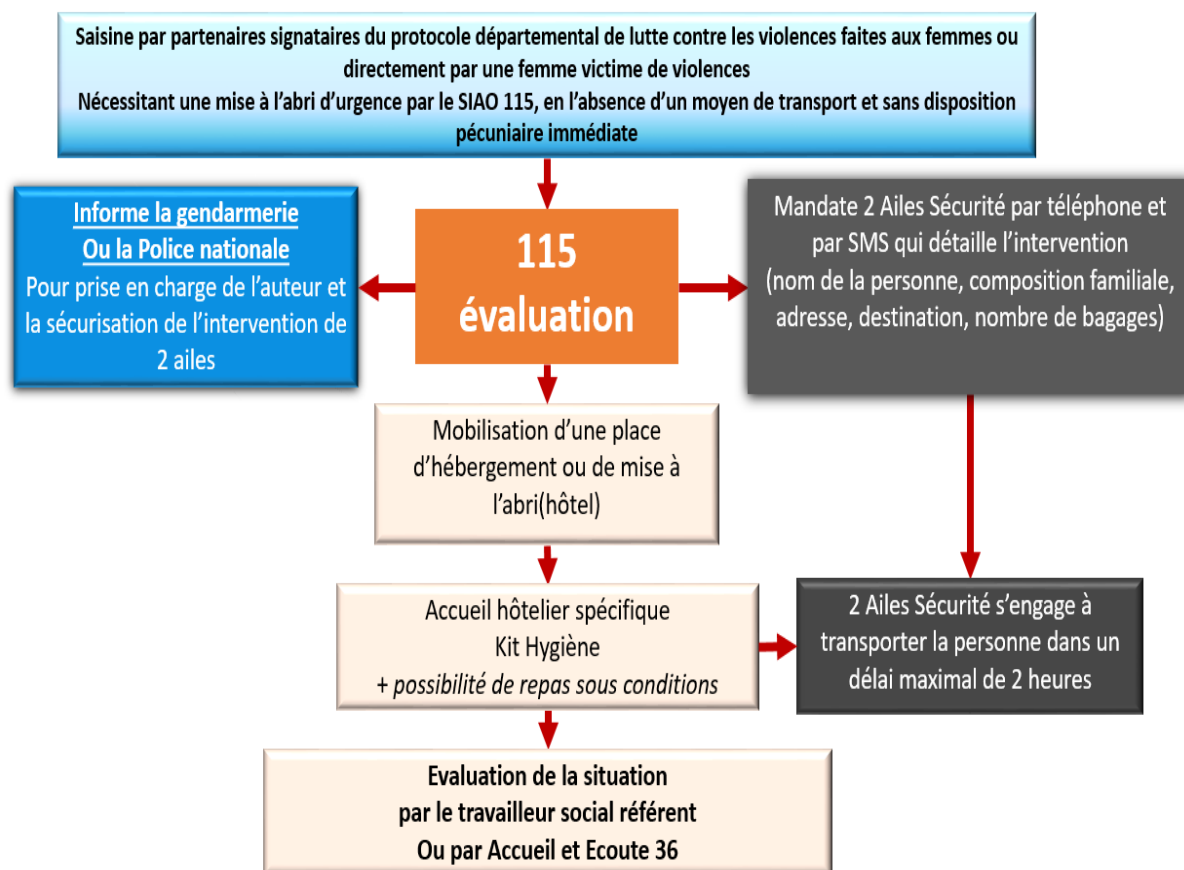
2 places & 2
places ALT

⇒ 96 % d'occupation
avec des pointes à
116 %

⇒ 2808 nuitées

⇒ 19 victimes soit 13
femmes et 6
enfants

⇒ 4 victimes sur les
2 places ALT



Ce protocole mis en place depuis 2019 élargi en 2020 à Châteauroux Métropole a su montrer de nouveau en 2021 toute son utilité.

1.6.2. Chiffres clés Accueil et Écoute 36

Plateforme Accueil et Écoute 36

- ⇒ 189 appels reçus.
- ⇒ 41 victimes différentes identifiables

➡ Baisse inquiétante de 30 % /2020

Permanences délocalisées

- ⇒ 9 nouvelles victimes identifiées par rapport à 2020
- ⇒ 40 entretiens téléphoniques

33 entretiens individuels proposés

24 victimes différentes reçues

39 permanences délocalisées au BLANC

- ⇒ 172 personnes rencontrées
- ⇒ 20 séances de groupes de paroles
- ⇒ 102 entretiens individuels



Moyenne d'âge 30-40 ans

94 % des agresseurs : conjoint ou ex conjoint.

80 % sont séparées ou divorcées

72 % ont au moins un enfant à charge



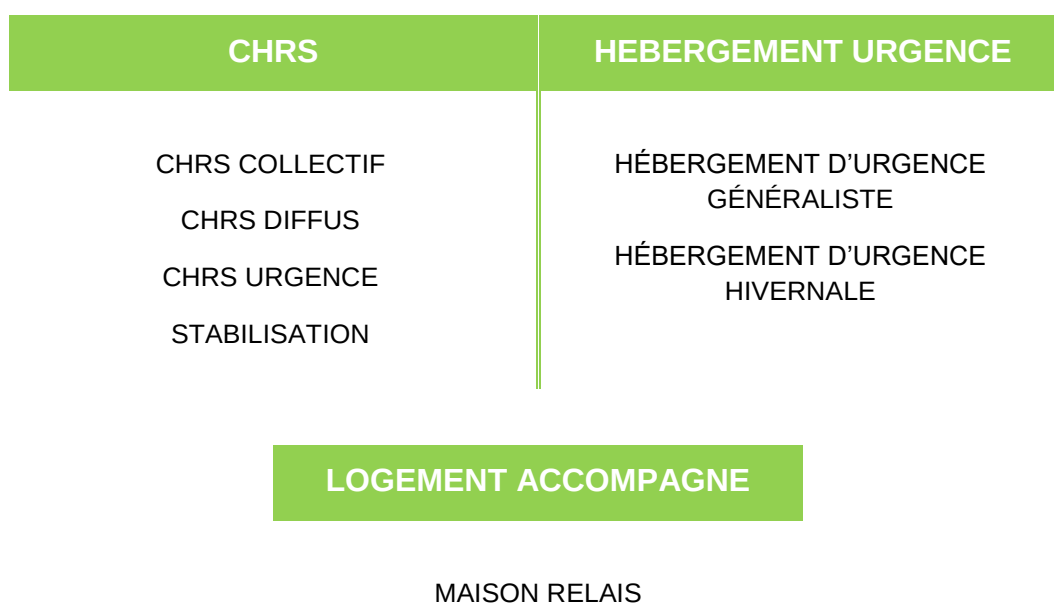
85 % subissent des violences depuis plus de 6 mois

30 % subissent des violences psychologiques

Grosse majorité des violences multiples

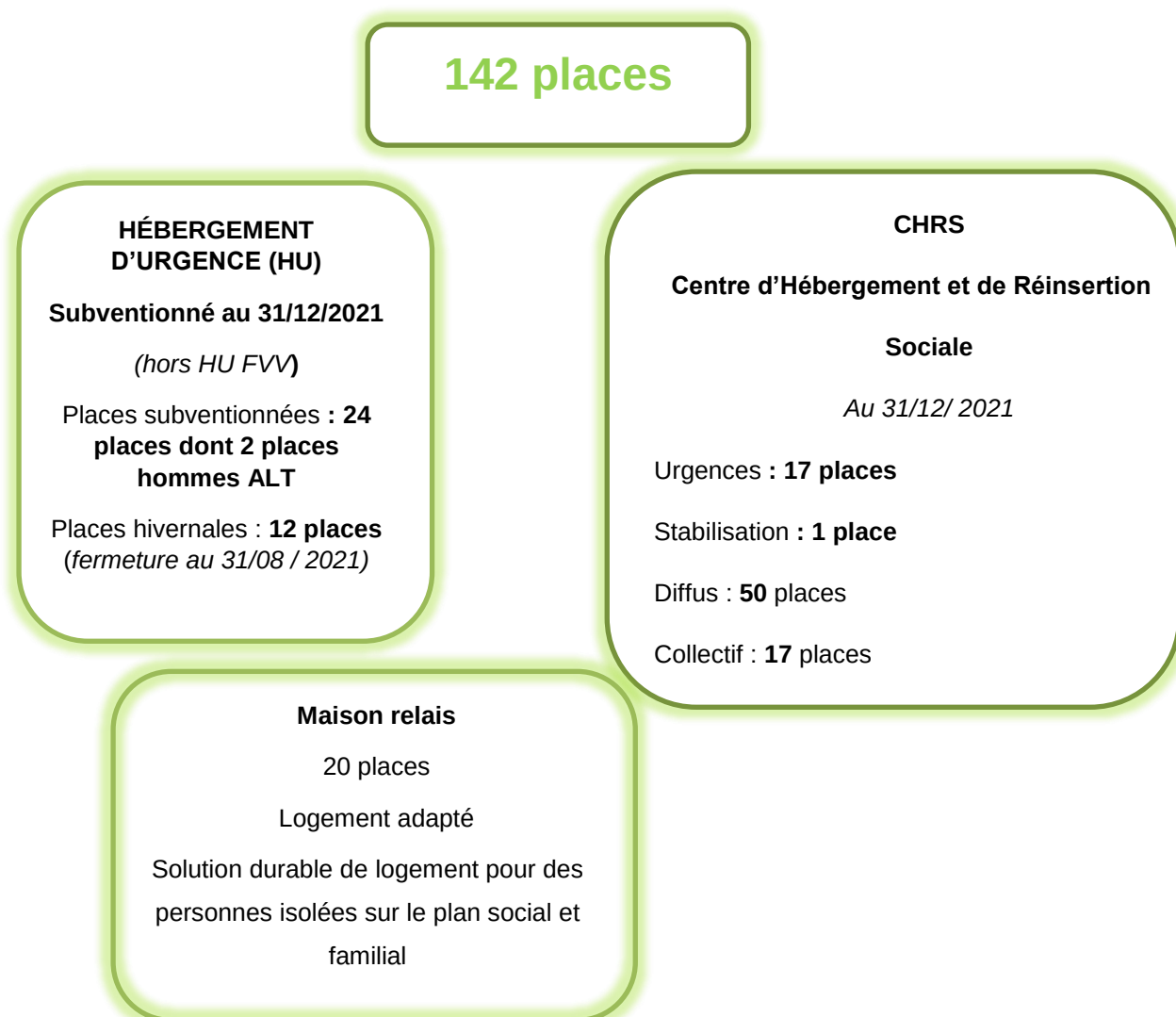
Dès leur appel au 115, les victimes de violences et leur(s) enfants sont mises à l'abri en raison des dangers graves qu'elles peuvent encourir. L'intervention doit s'opérer au plus vite en lien avec les forces de l'ordre. Pour autant, Il ne s'agit là que d'une première étape, extrêmement fragile, qui peut basculer très rapidement vers un retour à domicile. Nous observons des allers retours qui ne doivent pas être interprétés comme des échecs et nous devons respecter la temporalité des victimes car il s'agit là d'un processus inhérent aux violences. Les conditions d'accueil, de confort, de sécurité et d'accompagnement sont des gages pour éviter ces allers et retours. Si le 115 permet une mise à l'abri en urgence, l'orientation vers des dispositifs plus pérennes doit se faire rapidement pour éviter ces retours. Les phénomènes d'entreprise inhérents à la violence conjugale, les traumatismes subis, l'instauration d'une relation de dépendance complexe constituent des freins importants pour parvenir à s'extraire de cette spirale. Les enfants, très exposés psychologiquement et dans certains cas physiquement sont des victimes, à part entière, et leur nombre dans nos dispositifs reste important. L'hébergement d'urgence en collectif, qui a ouvert, en juillet 2020, nous a permis d'observer les symptômes manifestés et 2022 devrait voir du soutien psychologique renforcé dans nos dispositifs d'hébergement collectif ainsi qu'à Accueil et Écoute 36.

PÔLE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL



**DISPOSITIFS HEBERGEMENTS /
LOGEMENT**

1.7. Dispositifs Hébergement - Logement Accompagné



Les dispositifs d'hébergement ont été marqués par 3 grandes évolutions s'inscrivant dans une amélioration de la prise en charge des publics précaires. Ce mouvement s'est opéré à la fois au niveau des politiques publiques, des initiatives et dynamiques territoriales et de Solidarité Accueil via le SIAO et les dispositifs d'hébergement.

- ➔ **Pérennisation de 9 places hivernales.** En effet, l'État a mis un terme à la politique qualifiée de « gestion au thermomètre » et a donc décidé de fermer les places hivernales au profit de places d'urgence pérennes
- ➔ **Unification du CHRS diffus et du regroupé sous une même entité et un même site.** Les prises en charge s'inscrivent, désormais, dans le cadre du parcours des personnes accompagnées par un même binôme éducatif quel que soit le dispositif (HU, CHRS diffus ou regroupé)
- ➔ **Articulation tripartite (Solidarité Accueil/ AIDAPHI, Préfecture/ DDETSSPP) :** instance d'étude des cas complexes visant à permettre la régularisation de personnes en capacité de s'insérer et d'être autonomes sur le territoire. L'expérimentation d'un accompagnement soutenu de famille au niveau de l'hébergement et de l'emploi reste en cours, mais montre quelques perspectives positives d'insertion.

1.7.1. Activité Hébergement

Les dispositifs d'hébergement se déclinent en différentes catégories, ayant chacun des spécificités sur le public accueilli, le type d'accompagnement, les conditions d'accueil.

CHRS HU 17 places 28 personnes 42 % d'enfants Moyenne d'âge des adultes : 39 ans Adulte le + âgé : 68 ans Moyenne d'âge des enfants : 8 ans Enfant le + jeune : 10 mois 38 % personnes isolées Durée de séjour moyen : 401 jours Taux d'occupation : 103 %	CHRS DIFFUS 20 appartements 102 personnes 32 % d'enfants (dont 26 % – de 10 ans) Moyenne d'âge des adultes : 35 ans Moyenne d'âge des enfants : 8 ans 68 % personnes isolées 28 % personnes sans ressources 43 % sorties vers le logement (autonome ou accompagné) 96 % de taux d'occupation
CHRS COLLECTIF 17 places réparties sur 8 chambres Hommes isolés et couples 41 personnes accueillies 78 % - de 35 ans 50% - de 25 ans Moyenne d'âge : 25 ans 98% personnes isolées 32 % sans ressources 45% de sorties vers le logement ➔ 30% en logement autonome ➔ 15% en logement accompagné Taux d'occupation de 79 % CHRS STABILISATION 1 place stabilisation externe 75 % de taux d'occupation	MAISON RELAIS 20 places personnes isolées 22 personnes logées 16 hommes et 6 femmes 98 % taux d'occupation Personnes logées depuis : Plus de 10 ans -> 5 Entre 5 et 10 ans -> 5 Entre 1 an et 4 ans -> 10 Moins d'un an -> 2

HU GENERALISTE	HU HIVERNAL
15 à 24 places	12 à 3 places
36 personnes hébergées	29 personnes hébergées
44 % d'enfants	38 % d'enfants
Moyenne d'âge des adultes : 34 ans	Moyenne d'âge des adultes : 34 ans
Adulte le + âgé : 51 ans	Adulte le + âgé : 51 ans
Moyenne d'âge des enfants : 5 ans	Moyenne d'âge des enfants : 7 ans
Enfant le + jeune : 1 mois	Enfant le + jeune : 7 mois
15 % personnes isolées	22 % personnes isolées
Durée de séjour moyen : 447 jours	Durée de séjour moyen : 96 jours
Taux occupation : 105 %	Taux d'occupation : 110 %

Nous notons une forte présence d'enfants sur nos dispositifs d'urgence (CHRS HU, généraliste, et HU hivernal), où ils représentent 44 % du public accueilli. 13 % des enfants ont moins de 3 ans. Sur l'ensemble des ménages hébergés, 68 % sont des ménages avec enfant(s) et 47 % sont des familles monoparentales.

Nous observons également une durée moyenne de séjour longue qui avoisine les 400 jours et donc l'absence de fluidité sur ces dispositifs, d'où l'intérêt du travail, (évoqué plus haut p 31) engagé avec la DDETSP et la Préfecture. Paradoxalement, les dispositifs d'urgence sont tous en suroccupation et ne sont pas dotés d'accompagnement. Pour autant, compte tenu, des problématiques, nous sommes, de fait, contraints, de mettre en place un accompagnement social.

1.8. Maison Relais des Marins

Une Maison relais est une forme d'habitat à caractère collectif avec des parties privatives, destinée à des personnes défavorisées, désocialisées, souffrant d'isolement social et/ou affectif. Ces personnes sont d'une réelle autonomie mais peuvent difficilement accéder à un logement dit de droit commun ou s'y maintenir en raison de leur difficulté à vivre seules. Leur situation ne justifie pas leur présence dans un centre d'hébergement avec un accompagnement social renforcé, ni leur placement dans une structure médicale spécialisée.

Afin de favoriser l'insertion des personnes hébergées, une attention particulière est portée sur les espaces collectifs, moteurs de convivialité indispensable à la création de lien social. Ils permettent en effet la réappropriation de l'identité, la structuration de l'espace ainsi que la lutte contre la désaffiliation et la disqualification.

La Maison relais s'inscrit comme une solution durable de logement pour des personnes isolées sur le plan social et familial.

20 places

Personnes isolées : 20 % de femmes et 80 % d'hommes

87 % de taux d'occupation

Age moyen : 55 ans

80 % du public à + de 45 ans

15 % + de 70 ans

75 % des personnes sont logées à la Maison Relais depuis 1 à 10 ans, 10 % depuis plus de 10 ans et 5 % depuis l'ouverture. Seulement, 10 % sont entrées dans l'année.

Nous sommes confrontés à un public vieillissant rencontrant des problématiques du vieillissement associés aux conséquences des parcours d'errance et de précarité. Les orientations vers des structures plus adaptées sont particulièrement difficiles à réaliser en raison du profil des usagers qui relèveraient des

dispositifs LAM (Lits d'Accueil Médicalisés), non existants sur le

territoire. Le taux d'occupation a été impacté en 2021, par des appartements particulièrement détériorés par les usagers nécessitant des travaux de réfection importants.

DISPOSITIFS MIGRANTS

1.9. Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

- *Tous les centres d'hébergement sont régis par le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA).*

Le cahier des charges des HUDA faisant suite à l'arrêté du 15/02/2019, prévoit comme missions :

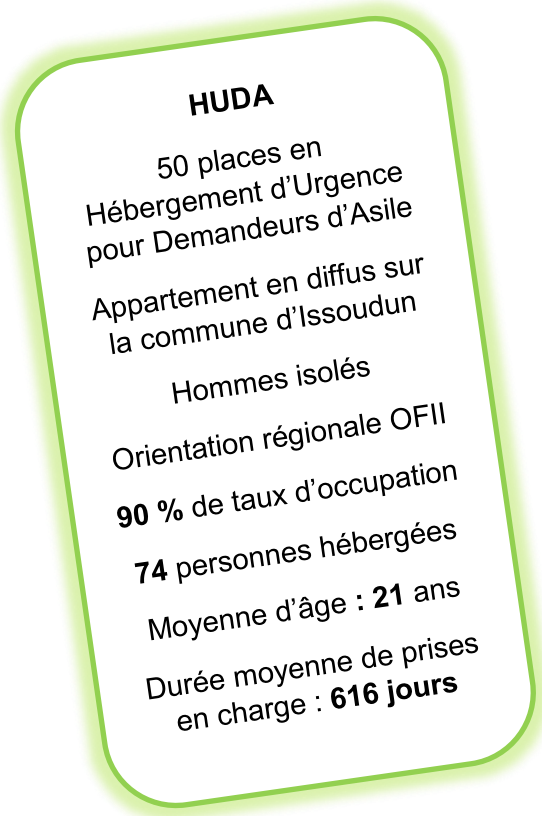
- L'accueil, l'hébergement, la domiciliation des demandeurs d'asile
- L'accompagnement dans les démarches juridiques et administratives
- L'accompagnement sanitaire et social
- Le développement de partenariats avec les collectivités locales et avec le tissu associatif
- L'accompagnement prévu à la sortie du lieu d'hébergement
- L'hébergement est temporaire et conçu comme un temps de préparation au transfert des personnes en procédure Dublin.

Tout en garantissant l'accueil dans un hébergement décent et sécurisé, les personnes isolées bénéficient d'une prise en charge dans la vie quotidienne, pour l'accès aux soins, l'intégration sociale dans la ville, la préparation à la vie en France.

- *Tout au long de leur présence, ils sont accompagnés dans les démarches liées à leur demande d'asile. Ils sont informés de leur droits et devoirs et sont aidés pendant l'instruction de leur demande d'asile par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et, le cas échéant, par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) tant dans la rédaction de leur récit de vie, que dans la préparation aux entretiens OFPRA et CNDA.*

- *L'accompagnement se prolonge en préparant et organisant le départ des personnes hébergées dont la demande a fait l'objet d'une décision définitive. Nous les guidons vers les choix de sortie du dispositif, qu'il s'agisse d'un départ après avoir été débouté de la demande d'asile ou d'une sortie de statutaire. Le cas échéant, nous informons les personnes sur les dispositifs et les modalités d'aide au retour dans leur pays d'origine.*

Le taux d'occupation reste stable d'une année sur l'autre avec une variation non significative d'environ 1%.



Le public accueilli, exclusivement masculin, est jeune (70 % dans la tranche 25-39 ans) mais à tendance à vieillir (10 % de + de 40 ans en 2021 contre 7 % en 2020). La moyenne d'âge est de 25 ans en 2021.

Trois continents sont représentés soit treize pays.

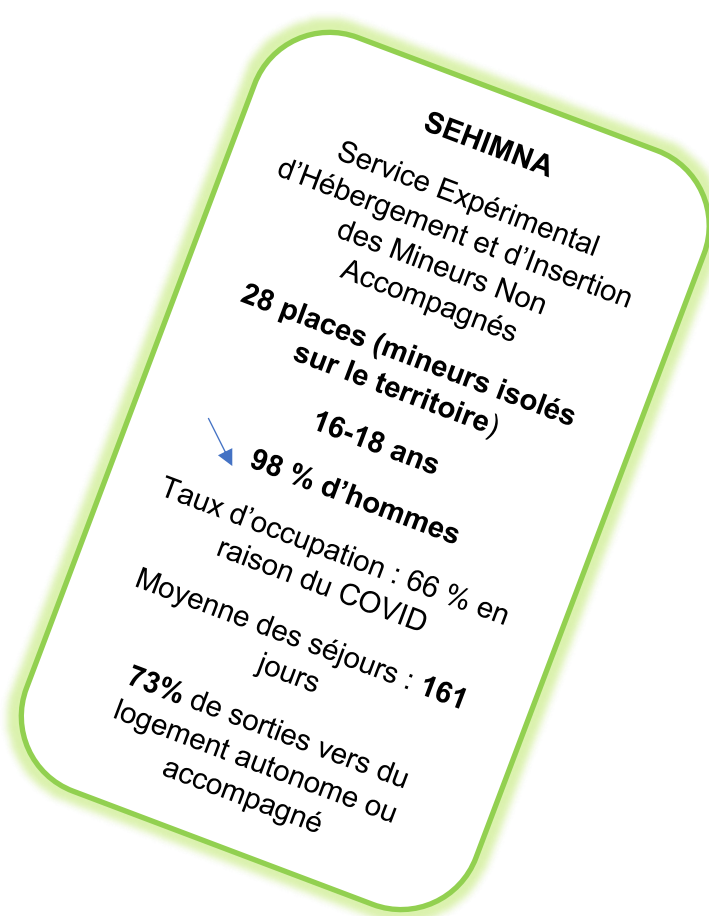
Plus de la moitié des résidents est d'origine afghane en 2021 ce qui correspond à la grave crise traversée par ce pays.

En 2021, nous observons une baisse sensible des « dublinés » soit 35 % contre 56 % en 2020. Il y a désormais presque autant de demandeurs d'asile en « procédures normales ». Dans ce cas, la plupart du temps leur récit OFPRA a déjà été rédigé. Ainsi le profil des personnes change impactant la charge de travail des travailleurs sociaux, qui ont beaucoup plus de démarches administratives et d'accompagnement à faire. Notamment les dossiers OFPRA et CNDA, nécessitant

traduction et recours à un avocat, sont très longues. Cela implique aussi l'accompagnement vers le relogement.

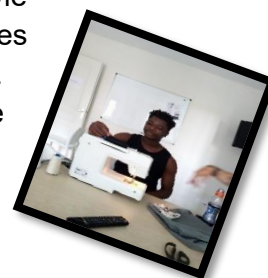
À noter l'augmentation de pathologies médicales ou psychologiques importantes.

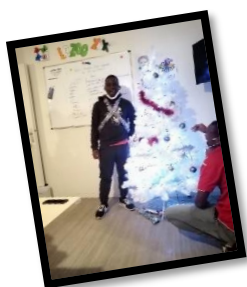
1.10. Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion des Mineurs Non Accompagnés



La Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion des Mineurs Non Accompagnés (SEHIMNA) propose un hébergement à titre temporaire à des jeunes étrangers non accompagnés qui ont entre 16 et 18 ans, confiés par l'autorité judiciaire à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le service de l'ASE, après avoir mené une première évaluation notant des besoins d'accompagnement, oriente les jeunes dont le profil correspond à la structure.

La SEHIMNA bénéficiait de 28 places d'hébergement, favorisant l'accompagnement des jeunes mineurs dans l'apprentissage des actes essentiels de la vie quotidienne (santé, hygiène, alimentation, gestion de l'habitat, des rythmes de vie, favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture. L'équipe accompagne les jeunes mineurs dans la mise en œuvre de leur projet professionnel (apprentissage de la langue, recherche de formation, d'apprentissage, scolarité) ainsi que dans toute action d'insertion sociale et culturelle.





Selon l'Article L.313-15 du CESEDA, les mineurs non accompagnés confiés à l'ASE après leurs 16 ans ne bénéficient pas d'une garantie de titre de séjour à leur majorité. Le travail d'insertion sociale et professionnelle proposé par Solidarité Accueil prend ici toute son importance. En effet, ce travail en amont permet de justifier d'un ancrage du jeune majeur lors de sa demande de titre de séjour auprès de la préfecture.

À partir de septembre 2021, et à la demande de l'ASE, la structure accueille des jeunes à partir de 15 ans $\frac{1}{2}$, sous réserve que leur projet professionnel soit défini ou qu'ils soient en stage.

Une prise en charge réussie s'évalue également par l'orientation à la sortie. 81 % des sortants bénéficient d'un apprentissage ou d'une formation professionnelle, 73 % ont accédé à du logement autonome ou accompagné (bailleur social ou FJT). En 2021, nous avons eu 26 sorties contre 27 en 2020 ceci souligne bien que si la structure a souffert d'un déficit d'orientation lié à la crise sanitaire (confinements limitant les mouvements sur le territoire) pour autant l'équipe n'a pas déterminé dans l'accompagnement des jeunes mineurs vers des sorties d'insertion professionnelles et sociales positives et ce malgré un sous-effectif important.



DISPOSITIFS MEDICO-SOCIAUX

Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

1.11. Appartements de Coordination Thérapeutique

1.11.1. Chiffres clés

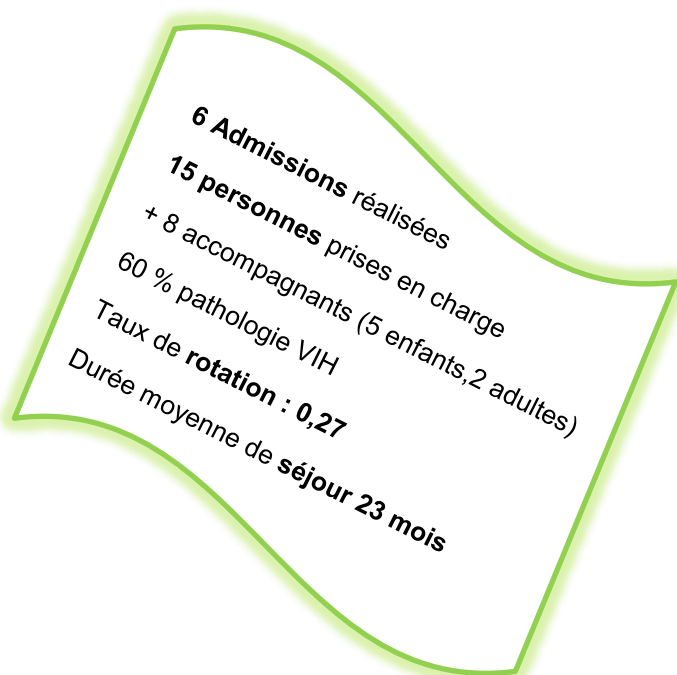
Conformément à l'article D. 312-154 du CASF, les appartements de coordination thérapeutique « **fonctionnent sans interruption et hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion** ». Pour intégrer les ACT, il faut donc que la personne rencontre un besoin de coordination médical et d'accompagnement psycho-social. Ces Items sont indissociables

En 2021, 38% des demandes d'admission concernent des personnes porteuses du VIH en faisant ainsi la pathologie principale ayant motivé une demande d'admission. En 2020, Le VIH était également, avec les cancers, la pathologie principale représentée dans les demandes reçues 48 %. En 2021, il n'y a eu que peu de demande pour des cancers qui ne concernaient que 10 % des demandes.

On notera, que **les pathologies psychiatriques ou psychiques**, qui étaient jusqu'à présent sous représentées, représente cette année la deuxième forme de maladie ayant motivé une demande d'admission **soit 19 %** des dossiers.



Initialement, les prises en charge sur les ACT de Solidarité Accueil sont prévues pour une durée de 18 mois maximum. Depuis 2019 cette durée moyenne augmente d'année en année pour des raisons extérieures au fonctionnement du service (raréfaction des logements T2 /T3 sur le département, absence de titre de séjour...).



1.12. Lits Halte Soins Santé

1.12.1. Chiffres clés

Les lits halte soins santé offrent une prise en charge sanitaire et sociale à des personnes sans domicile fixe dont l'état de santé physique ou psychique nécessite des soins ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation ou d'une prise en charge dans un établissement spécialisé.

Ils permettent aux personnes accueillies d'être hébergées temporairement en bénéficiant d'un suivi thérapeutique et selon les besoins d'un accompagnement social.

La mission est bien de réinscrire la personne dans un parcours de soin et de santé et de l'accompagner dans les démarches visant l'accès aux droits et à l'autonomie. Les missions du service médico-social sont les suivantes :

Accueillir / Accompagner / Soigner / Orienter

Jusqu'à janvier 2021, le dispositif LHSS n'accueillait que des hommes isolés car rattaché au CHRS collectif. En mars 2021, le service a déménagé sur des appartements en diffus à proximité des ACT dans un souci de cohérence de fonctionnement des 2 services Médico-sociaux. Ainsi, nous avons pu également ouvrir des places en faveur des femmes. Ces

dernières ne pouvaient bénéficier jusqu'alors d'une prise en charge sur notre département. La durée moyenne des séjours clôturés en 2021 est de 289 jours soit environ 9 mois et demi. Cette durée peut notamment s'expliquer par le fait qu'un de ces séjours a duré 469 jours du fait de la situation médicale fortement dégradée de la personne accueillie et très lourde médicalement, mais également par les difficultés rencontrées pour orienter les personnes du LHSS vers un relogement. En effet, le parc immobilier locatif correspondant aux personnes isolées à très faible revenus est engorgé sur le département et les disponibilités de logement autre, type maison relais nécessite un temps d'attente non négligeable.

Capacité d'accueil : **7 places**
11 personnes prises en charge
Taux de rotation : 0,72
Moyenne d'âge : 35-45 ans
27 % de femmes depuis l'ouverture
Moyenne des séjours : 289 jours
Pathologies dominantes : diabète/
VIH

COMPTE DE RESULTAT DU POLE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL AU 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT 2021

DISPOSITIFS FINANCES PAR DES CONCOURS PUBLICS (présentation en groupes fonctionnels)

Comptes	Intitulés	CHRS 68 places	HU CHRS 17 places	LHS S 7 places	ACT de 13 à 19 places à partir du 01/12/2021	SEHIMNA 28 places	Total
GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
	ACHATS						
606	Achats non stockés de matières et fournitures	114 095 €	6 867 €	28 033 €	34 012 €	47 978 €	230 983 €
	SERVICES EXTERIEURS						
6112	Sous-traitance à caractère médico-social			439 €	963 €		1 401 €
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
6242	Transports des usagers		155 €	58 €	318 €		531 €
625	Déplacements missions réceptions	1 044 €	28 €	344 €	804 €	747 €	2 968 €
626	Frais postaux - télécommunications	8 865 €	1 504 €	1 874 €	4 195 €	5 900 €	22 338 €
6283	Prestations de nettoyage extérieur	1 590 €	31 €	602 €	91 €	558 €	2 872 €
6287	remboursements de frais			240 €	3 090 €		3 330 €
6288	Autres charges du siège affectées à l'établissement			4 813 €	13 953 €		18 766 €
	TOTAL GROUPE 1	125 593 €	8 585 €	36 403 €	57 425 €	55 183 €	283 190 €
GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL							
621	Personnel extérieur à l'établissement	133 725 €	3 596 €	30 986 €	48 585 €	11 195 €	228 087 €
	<i>dont personnel du siège affecté à l'établissement</i>			10 961 €	31 775 €		42 736 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	120 €		72 €	18 500 €		18 692 €
63	Impôts et taxes sur rémunérations	28 595 €	3 361 €	9 911 €	12 489 €	9 075 €	63 431 €
641	Rémunérations du personnel non médical	280 077 €	17 458 €	99 453 €	120 970 €	106 938 €	624 896 €
642	Rémunérations du personnel médical			14 462 €	16 948 €		31 410 €
645	Charges de sécurité sociale	80 242 €	2 581 €	24 259 €	44 422 €	20 390 €	171 894 €
647	Autres charges sociales	597 €	102 €	1 192 €	1 671 €	1 818 €	5 380 €
	TOTAL GROUPE 2	523 356 €	27 097 €	180 334 €	263 586 €	149 416 €	1 143 789 €
GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE							
6132	Locations immobilières	122 950 €	29 773 €	19 171 €	75 785 €	99 332 €	347 010 €
6135	Locations mobilières	214 €	120 €	2 880 €	172 €		3 386 €
614	Charges locatives	117 €					117 €
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	10 272 €	1 139 €	220 €	601 €	2 430 €	14 662 €
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	11 145 €	629 €	1 374 €	1 833 €	2 247 €	17 228 €
616	Primes d'assurances	5 516 €	776 €	2 091 €	3 376 €	3 362 €	15 121 €
618	Divers	6 937 €	279 €	1 148 €	2 820 €	1 135 €	12 319 €
623	Informations publications relations publiques			46 €			46 €
627	Services bancaires et assimilés	191 €					191 €
635	Autres impôts et taxes	916 €	72 €				988 €
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
655	Quote-parts de résultats sur opérations faites	123 056 €	7 040 €			26 461 €	156 557 €
658	Charges de gestion courante	270 €	30 €			751 €	1 051 €
	CHARGES FINANCIERES						
66	Charges financières	702 €		78 €		34 €	814 €
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	41 829 €	1 904 €	11 941 €	13 483 €	16 875 €	86 032 €
68150	Dotations aux provisions pour risques et charges						0 €
68742	Dotations aux provisions pour renouv. immobilisations						0 €
689	Report des fonds dédiés	6 375 €		40 655 €	82 003 €		129 032 €
	TOTAL GROUPE 3	330 489 €	41 762 €	79 604 €	180 072 €	152 628 €	784 554 €
Déficit de la section d'exploitation reporté						41 973 €	41 973 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		979 438 €	77 444 €	296 341 €	501 083 €	399 200 €	2 253 506 €
GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES							
731	Produits à la charge de l'Assurance Maladie			287 578 €	482 858 €		770 436 €
	<i>dont crédits non reconductibles</i>						0 €
732	Produits à la charge de l'Etat	915 905 €	92 124 €				1 008 029 €
733	Produits à la charge du département					333 984 €	333 984 €
	TOTAL GROUPE 1	915 905 €	92 124 €	287 578 €	482 858 €	333 984 €	2 112 449 €
GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION							
7082	Participations forfaitaires des usagers	25 826 €					25 826 €
74	Subventions d'exploitation	14 310 €					14 310 €
75	Autres produits de gestion courante	787 €					787 €
	TOTAL GROUPE 2	40 923 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 923 €
GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES							
	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
777	Quote part de subventions d'investissement	21 232 €		1 197 €			22 430 €
	AUTRES PRODUITS						
781	Reprises sur provisions	-2 984 €	-225 €	3 756 €	13 959 €	-1 150 €	13 356 €
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires		320 €				320 €
78742	Reprises sur prov. Régl. Pour renouvellement des immos			39 841 €	31 940 €		71 780 €
789	Utilisation des fonds dédiés et de fonds reportés			12 587 €	14 225 €		26 812 €
79	Transfert des charges	3 491 €	64 €	785 €	4 146 €	4 417 €	12 903 €
	TOTAL GROUPE 3	21 740 €	159 €	58 166 €	64 269 €	3 267 €	147 601 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		978 568 €	92 283 €	345 744 €	547 127 €	337 251 €	2 300 973 €
RESULTAT COMPTABLE		-870 €	14 839 €	49 403 €	46 044 €	-19 976 €	89 440 €
RESULTAT APRES REPRISE DU DEFICIT N-2		-870 €	14 839 €	49 403 €	46 044 €	-61 949 €	47 467 €

PÔLE ECONOMIQUE

En 2021, Solidarité Accueil a – dans le cadre du pôle économique – assuré la gestion d'une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) : Atelier et Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion et le suivi de personnes dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). La Structure d'Insertion par l'Activité Économique comporte plusieurs activités : un atelier de recyclage de palettes, de l'entretien de bords de cours d'eau, du maraîchage biologique et des chantiers d'espaces verts.



Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)	Activités
Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)	Environnement
Entreprise d'Insertion (EI)	Les Potagers de Velles « Maraîchage biologique »
	Entretien des bords de cours d'eau
	Atelier bois
	La maintenance / Collectivité
Réfèrent de Parcours	

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

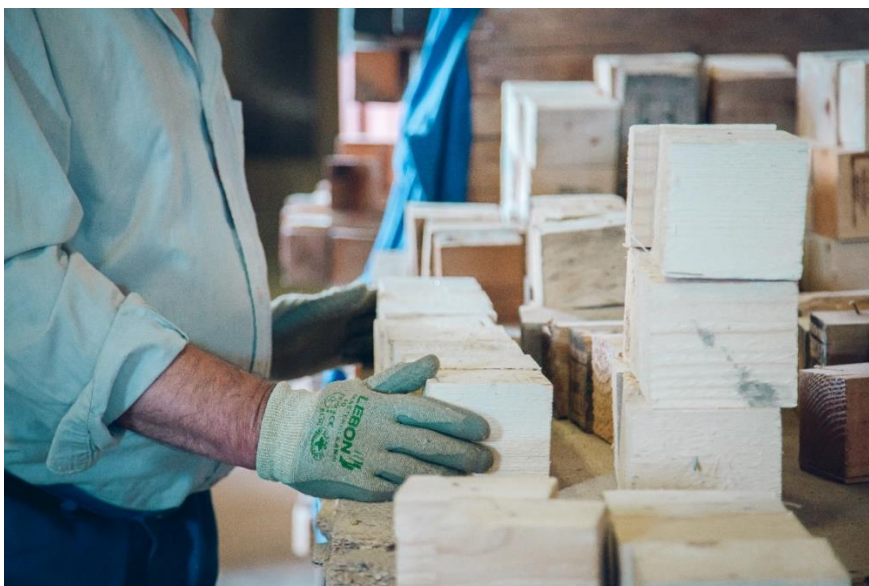
2. POLE ECONOMIQUE

2.1. Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

2.1.1. Définition

L'Insertion par l'Activité Économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'Insertion par l'Activité Économique contribue au développement des territoires notamment par la création d'activité économique.

Les activités professionnelles proposées au salarié sont un support à son insertion. Il devra y participer comme dans toute entreprise (impératifs de production, respect du client, image de la structure...), mais également dans un souci d'apprentissage social et professionnel.



Des professionnels l'accompagnent durant son parcours :

2.1.2. Les encadrants techniques (tuteurs dans l'activité)

- ☞ transmettent les savoir-faire techniques liés aux activités,
- ☞ font connaître le fonctionnement de l'entreprise,
- ☞ évaluent les progressions d'apprentissage en lien avec les chargés d'insertion.

2.1.3. Les chargés d'insertion (référents du parcours)

- ☞ établissent avec le salarié les étapes du parcours d'insertion en lien avec les encadrants techniques,
- ☞ fixent avec le salarié les objectifs de progression,
- ☞ évaluent la progression et les efforts mis en œuvre par le salarié pour atteindre les objectifs fixés,
- ☞ accompagnent le salarié dans ses démarches de résolution de problèmes et de recherche d'emploi

2.2. Contexte et projets 2021

L'année 2021 marque également la poursuite de plusieurs projets pour le pôle économique.

2.2.1. Le restaurant social l'Assiette



La mise en place d'un DLA en 2020 pour travailler sur la poursuite de l'activité du restaurant social l'Assiette. Ce travail se poursuivra en 2021 car les modèles imaginés doivent être réajustés en fonction de la crise sanitaire qui influe particulièrement sur ce secteur d'activité. Cependant, la poursuite de cette activité sous le modèle SIAE demandera nécessairement un engagement des collectivités pour la poursuite de ce projet sur le territoire.

Fin 2021, nous avons pu obtenir un financement dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Le déploiement du partenariat avec l'Assiette va se mettre en place dans le cadre de l'année 2022.

2.2.2. L'étude de faisabilité pour la création d'une légumerie

Nous avons mis en œuvre une étude de faisabilité pour la création d'une légumerie dans l'Indre en partenariat avec GEPIM et Cagette et Fourchette. Plusieurs réunions de travail ont été mises en place avec les prestataires mais également les partenaires de l'étude. Mais le travail sur ce projet a pris du retard avec la crise sanitaire. Il se poursuit également en 2022.



2.2.3. La mise en œuvre du dispositif SEVE EMPLOI

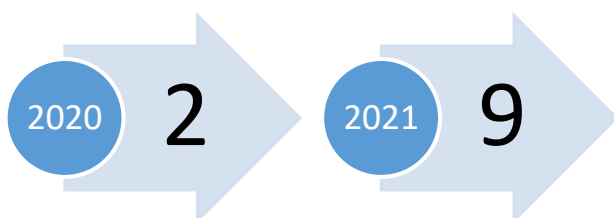
2.2.3.1. Contexte

Solidarité Accueil a candidaté à SEVE pour faciliter les retours à l'emploi de nos salariés en transition suite à une longue réflexion avec les équipes de salariés permanents. Il nous semblait alors essentiel de nous interroger sur notre méthode d'accompagnement des salariés en transition. Le dispositif de médiation active proposé par SEVE a alors remporté l'adhésion de toute l'équipe. La déclinaison des 4 piliers de SEVE au quotidien au sein de Solidarité Accueil nous a alors semblé une bonne alternative.

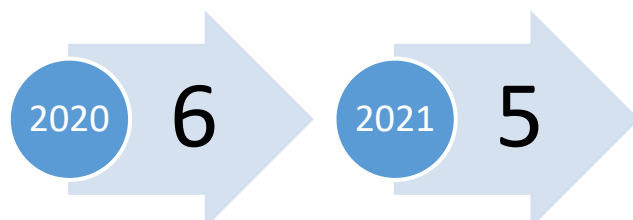
2.2.3.2. BILAN SEVE 1

Impact de SEVE 1 en quelques chiffres sur notre accompagnement :

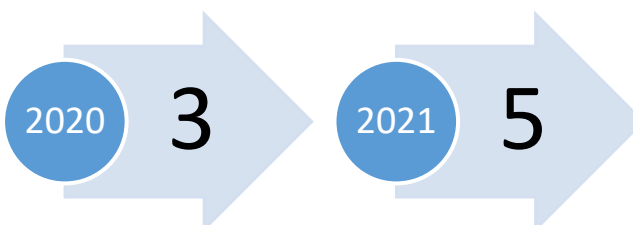
Emploi durable

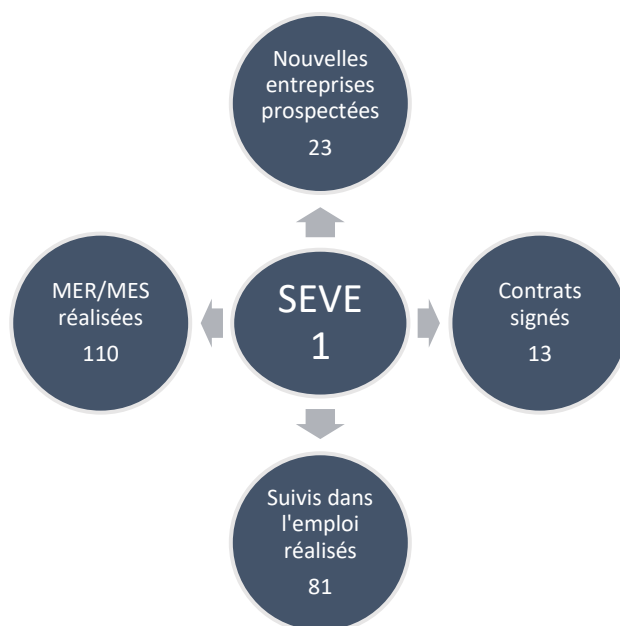


Emploi de transition



Sorties positives





2.3. SEVE 1

La formation SEVE 1 a été suivie par une grande majorité de l'équipe ce qui a permis une adhésion et une appropriation des outils SEVE de la part des professionnels au quotidien.

➤ *Définition des rôles de chacun :*

Au sein de l'équipe professionnelle, SEVE 1 a permis de redéfinir les rôles de chacun dans le processus de sortie vers l'emploi de nos salariés en transition. Cette année de formation a été un réel vecteur de cohésion pour l'équipe. Cela nous a permis de repenser nos méthodes de travail autour d'un questionnement commun.

Le rôle des CIP a très rapidement évolué avec cet accompagnement SEVE. Le changement de pratiques reste une étape délicate dans notre nouvelle organisation engendrée par SEVE. Ce changement de pratique, accompagné par le formateur, a été facilité par les résultats positifs rapidement constatés dans les démarches de prospections, le placement en PMSMP, CDD ou CDI de nos salariés en transition.

Leur métier évolue, avec, comme résultat, de repositionner le salarié en transition au cœur du dispositif et de le rendre maître de ses choix.

Avant SEVE, au sein de l'équipe, certains freins pouvaient être projetés sur le salarié et son parcours. Aujourd'hui, la multiplication des opportunités engendre une dynamique positive dans les équipes de salariés en transition mais également chez les salariés permanents.

Les encadrants techniques, dans le cadre de leur activité, sont très régulièrement en contact avec des entreprises. Depuis la mise en place de SEVE 1, la création de partenariats avec ces entreprises, qu'elles soient clientes ou fournisseurs, est devenue une partie intégrante de l'activité quotidienne de l'encadrant technique et offre de nouvelles perspectives de placement pour les salariés en transition.

Concernant SEVE 2, la question du suivi dans l'emploi s'est rapidement posée comme une évidence au sein de notre accompagnement SEVE pour les salariés en transition. Nous avons donc déjà interrogé cet aspect de notre accompagnement. Cet axe reste bien évidemment à consolider dans le cadre de SEVE 2.

➤ *Organisation des temps de réunion :*

Les temps de réunion autour de SEVE sont structurés de la manière suivante :

- Réalisation de flashs infos quotidiens au sein des équipes. Les modalités sont différentes selon le secteur d'activité.
- Réunion bimensuelle avec l'ensemble de l'équipe avec des temps dédiés à SEVE.
- Création d'un groupe teams pour permettre un suivi de l'actualité des démarches SEVE sur l'ensemble du pôle économique. Ce groupe de messagerie est très utilisé et il est une réelle source de motivation pour l'ensemble de l'équipe.

➤ *Prospection des entreprises :*

La prospection d'entreprises a immédiatement abouti à de nombreuses opportunités professionnelles. Les premiers salariés en transition ont été placés en PMSMP dès les premières semaines d'accompagnement ce qui a eu pour résultat la signature de contrats.

Cette phase de démarrage positive a permis de mobiliser et de fédérer l'ensemble de l'équipe autour de cette action.

Ce suivi régulier est utile car il permet une réelle sécurisation de la prise de poste autant pour le salarié que l'entreprise accueillante.

2.4. Descriptif des activités

Les activités, supports d'insertion, ont toutes un rapport direct ou indirect avec l'environnement et le développement durable.

L'année 2021 a également été marquée par la crise sanitaire. Cette période a demandé beaucoup d'adaptation à l'ensemble des équipes des permanents mais également salariés en insertion.

2.4.1. L'environnement, c'est



1 encadrant technique

1 chargé d'insertion

15 salariés en insertion

35 contrats d'entretien pour des particuliers et des collectivités

133 871 € de chiffre d'affaires en 2021

L'entretien des espaces verts est un atelier d'insertion riche en contacts humains. Les équipes interviennent chez des particuliers, des entreprises ou des collectivités locales sur tout le département. La pose de clôtures, le débroussaillage, la taille de haies, la tonte de pelouse sont des travaux courants pour les équipes.

En 2021, 28 hommes (25 en ACI et 3 en EI) ont été salariés sur cette activité (30 en 2020).

Nous réalisons régulièrement des petits investissements. En 2021, nous avons acheté du petit matériel : tronçonneuses, des débrousailluses, ... Cette activité fonctionne bien, les contrats sont assez nombreux et le travail ne manque pas. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année 2021 est en progression malgré le contexte sanitaire.



Au cours de l'année 2021, nous avons expérimenté un nouveau type de chantier : l'arrachage de Jussie (plante invasive) dans des étangs. Cette activité réalisée de façon manuelle a apporté de bon résultat sur la prolifération de cette espèce. Nous souhaitons donc poursuivre le développement de cette activité au cours de l'année 2022.

2.4.2. Les Potagers de Velles, c'est



4 encadrants techniques

2 chargées d'insertion

25 à 30 salariés en insertion

347 adhérents consommateurs dont 295 petits paniers et 52 grands paniers

5,5 hectares de cultures en plein champ dont 8000 m² sous serres

264 286 € de chiffre d'affaires en 2021

Située sur la commune de Velles, l'activité de maraîchage biologique, adhérente au Réseau Cocagne, continue sa progression. Habituellement, les nouveaux adhérents consommateurs arrivent et compensent les départs. Cependant, cette année nous avons constaté une

diminution de nos adhérents consommateurs au 01/01/2021, nous avons 382 adhérents contre 347 adhérents. Nous avons distribué 19 850 paniers en 2021.

C'est un Atelier et Chantier d'Insertion employant 25 à 30 salariés en parcours autour d'une activité de maraîchage biologique. Les salariés en insertion sont majoritairement issus de la Communauté d'Agglomération Castelroussine. 63 personnes ont été salariées (50 hommes et 13 femmes) aux Potagers de Velles au cours de l'année 2021 (56 en 2020).

Les jardiniers participent à la vie du jardin, de la mise en terre des graines ou plants jusqu'à la distribution des paniers auprès des adhérents. Dans l'ensemble, cette activité est appréciée par les jardiniers car elle est valorisante et riche en contacts humains.

L'année 2021 a également été marquée par la crise sanitaire pour cette activité. Cependant, les potagers de Velles n'ont pas connu de période d'interruption de l'activité. En effet, même durant le premier confinement, nous avons maintenu une activité.

Du côté de la production, l'année 2021 a été satisfaisante.



- * 4.5 km de plantation de carottes pour une récolte de 10 tonnes
 - * 7 km de poireaux plantés pour 7 tonnes récoltés
 - * 1,5 tonnes de pommes de terre
 - * 1, 250 tonnes d'échalotes dont une de 410 g !!!
 - * 7 tonnes de courgettes
 - * 9 tonnes de tomates
 - * 1 tonne de poivrons
- Et bien d'autres légumes

En 2021, les jardiniers ont planté quelques nouveautés : des melons, des endives, des carottes couleurs.

Nous avons mis en place un nouveau logiciel au cours de l'année 2021 pour le suivi des paniers distribués aux adhérents consommateurs. Ce logiciel nommé Cocagnebio doit permettre d'améliorer le service à nos adhérents. Le logiciel a été mis en place en avril et l'interface pour les adhérents consommateurs via internet en janvier 2022.

D'autres demandes de financements sont en cours auprès de financeurs publics et privés pour permettre de poursuivre le programme d'investissements nécessaires au développement de cette activité. En 2021, nous avons agrandi notre hangar extérieur et poursuivi nos investissements en matière d'irrigation. Ces investissements ont pu être réalisés dans le cadre du plan de Relance en matière de Fond Départemental pour l'Insertion. Nous avons également débuté les démarches pour l'implantation d'une nouvelle serre qui portera notre surface couverte à 1 hectare.

Nous participons également au programme 100 000 paniers, organisé par le Réseau Cocagne. 10 salariés en insertion de Solidarité Accueil mais aussi d'autres Structures d'Insertion par l'Activité Économique peuvent bénéficier d'un panier de légumes à un tarif préférentiel. Ils ont aussi la possibilité de participer, deux fois par an, à une action avec le CODES : information collective sur le thème de l'alimentation et un atelier cuisine. En 2021, 160 paniers de légumes ont été distribués dans le cadre de cette opération. Cependant, aucun atelier n'a pu être réalisé en 2021 en raison de la crise sanitaire.



Depuis 2015, nous avons développé un partenariat avec la Banque Alimentaire. La Banque Alimentaire a obtenu des subventions pour cultiver un terrain mis à disposition gracieusement par la municipalité de Châteauroux.

Cette action s'est poursuivie en 2021. Solidarité Accueil a apporté un soutien technique et logistique dans la mise en culture et la récolte principalement de pommes de terre et d'échalotes.

2.4.3. Les rivières, c'est



1 encadrant technique

2 chargées d'insertion

Environ 20 salariés en insertion

136 094 € de chiffre d'affaires en 2021

Les travaux sur le linéaire des rivières se font en méthode douce avec l'utilisation exclusivement d'outils à mains et d'huile biodégradable pour les tronçonneuses. Nous utilisons les tracteurs pour sortir les troncs d'arbres de la rivière afin de ne pas abîmer les berges, pour déplacer la cabane de chantier (pour la prise des repas et les entretiens avec les Conseillers en Insertion) et aussi pour entrainer le broyeur de branches.



37 personnes, uniquement des hommes (35 en ACI et 2 en EI), ont été salariées en 2021 (30 en 2020). Par contre, il existe une réelle difficulté de recrutement sur ce secteur.

En 2021, nous avons investi pour le renouvellement de notre petit matériel : tronçonneuses, débrousailluses, ...

L'année 2021 a été marquée par une difficulté à trouver de nouveaux chantiers. Les appels d'offres sont moins nombreux concernant cette activité. Nous travaillons donc à trouver d'autres débouchés.

2.4.4. L'atelier bois, c'est

Pour l'atelier bois, plus souvent appelé atelier palettes, l'activité repose sur le principe du recyclage. Le ramassage des palettes perdues, le tri, le démontage puis la reconstruction non standard sont réalisés par cet atelier. Nos clients restent fidèles dans les quantités de leurs commandes, ce qui nous permet d'être stables dans la production et la qualité de nos palettes.



1 encadrant technique

1 chargée d'insertion

Environ 15 salariés en insertion

70 690 € de chiffre d'affaires en 2021

L'atelier bois nous permet d'accueillir une quinzaine de personnes sur les postes de travail. Cela permet de favoriser les savoir-faire et savoir-être dans cette vie en atelier, pour reprendre une activité en entreprise, partir en formation ou vivre en société.

27 hommes ont été salariés en 2021 (24 en 2020). Les effectifs sont stables par rapport aux années précédentes.

L'atelier palettes a produit environ 20 205 palettes en 2021 (16 000 palettes en 2020) pour cela nos équipes ont traité 27 700 palettes. Le chiffre d'affaires est stable.

Quelques investissements ont été réalisés au sein de l'atelier : transpalettes, bennes,... Et la mise en place de système d'aspiration autonome sur certaines machines.

2.4.5. La maintenance/collectivité, c'est



1 encadrant technique

1 chargée d'insertion

2 salariés en insertion

19 626 € de chiffre d'affaires 2021

Il s'agit de la réalisation de travaux internes à Solidarité Accueil sur le pôle économique, mais aussi sur le pôle social et médico-social. Cela inclut du ménage, des petites réparations, des travaux de rénovations, ...

3 personnes (1 homme et 2 femmes) ont été salariées en 2021 (2 en 2020). Les effectifs sont stables par rapport aux années précédentes.

Compte tenu de l'augmentation des besoins en matière de travaux, nous avons choisi de structurer cette activité de façon différente au milieu de l'année 2021. Cette nouvelle organisation a conduit à des départs de personnels. L'année 2021 est donc une année de transition. Le nouvel encadrant a été recruté en décembre 2021. La nouvelle organisation sera donc pleinement effective en 2022.

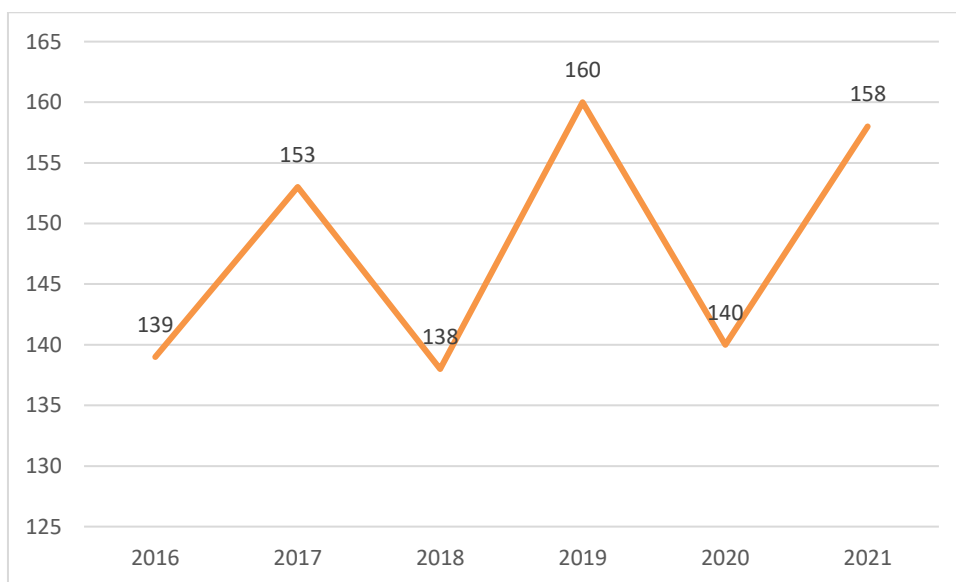
3. Statistiques 2021

3.1. La Structure d'Insertion par l'Activité Économique

3.1.1. - Recrutement

Au total pour l'année 2021, nous avons reçu 311 candidatures (164 en 2020). 187 candidatures sont issues de la plateforme de l'inclusion et 124 sont des candidatures spontanées. Sur ces 311 candidatures, 101 personnes ont eu un entretien avec un chargé d'insertion. En 2021, 87 personnes ont signé un contrat de travail : 84 contrats dans le cadre de l'Atelier et chantier d'Insertion et 3 contrats pour l'Entreprise d'Insertion. Le recrutement est une part importante de la mission des chargés d'insertion.

3.1.2. Effectifs de la SIAE



Au cours de l'année 2021, **158 personnes ont été salariées** : 143 hommes et 15 femmes (soit 9.5 % des effectifs).

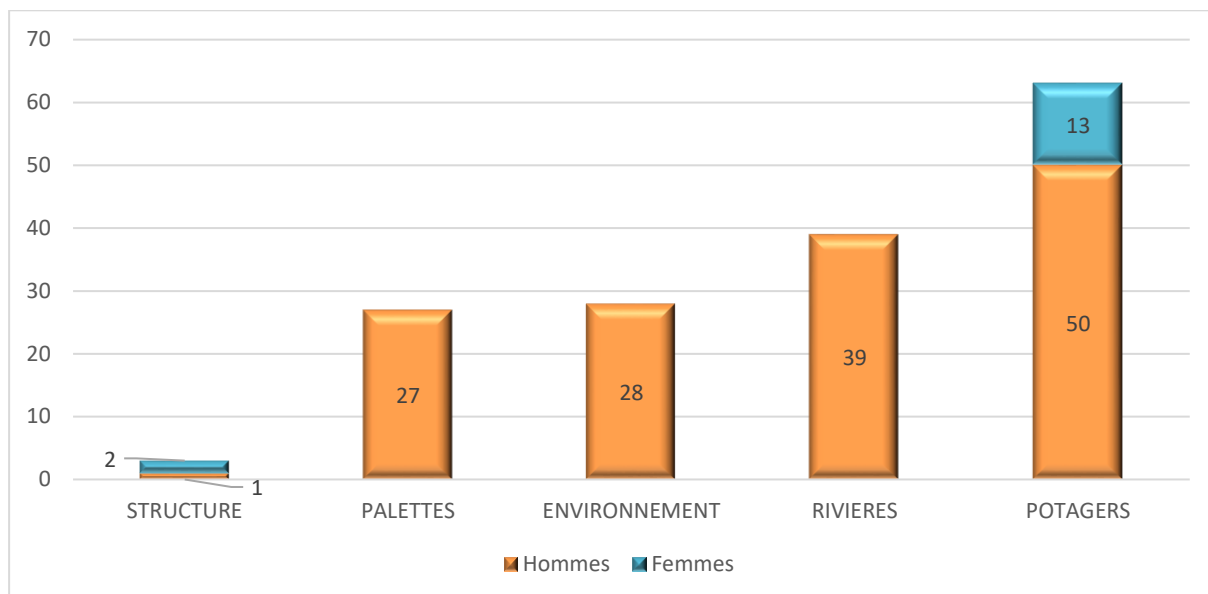
Sur les 158 personnes employées, leur dernier contrat était pour :

- 153, un contrat en CDD d'Insertion dans le cadre de l'Atelier et Chantier d'Insertion
- 5, un contrat en CDD d'Insertion dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion

La première journée des salariés en insertion est consacrée à l'accueil. La matinée est organisée par les chargées d'insertion qui expliquent aux salariés en insertion les droits et les devoirs liés au contrat de travail à Solidarité Accueil, mais aussi toutes les consignes liées à notre organisation du travail. Nous avons mis en place un livret d'accueil qui regroupe l'ensemble des informations. Ce livret d'accueil est distribué au cours de cette première journée.

3.1.3. Répartition par secteur d'activité de la SIAE

La répartition des salariés en insertion par secteur d'activité a évolué ces dernières années. Les Potagers de Velles sont maintenant l'activité qui emploie le plus de salariés en insertion.



3.1.4. Actions de formations et d'informations

L'ensemble des salariés en insertion à Solidarité Accueil bénéficie de plusieurs actions de formations ou d'informations.

Nous avons réalisé moins d'actions en 2021, les périodes de confinements ne nous ont pas permis d'organiser l'ensemble des actions prévues en 2021.

Depuis 2018, nous avons mis en place une nouvelle formation sur la prévention du risque manuel. Cette formation d'une journée se déroule au sein des ateliers. Elle comprend une partie théorique, mais également une phase de mise en pratique sur les postes de travail. 40 salariés ont pu bénéficier de cette formation en 2021. Elle sera renouvelée en 2022.

Nous avons également mis en place une formation bûcheronnage pour les salariés en insertion des équipes espaces verts et entretien de cours d'eau. Cette formation sera organisée chaque année. 10 salariés en insertion ont pu y participer en 2021. Elle se déroule sur 2 jours avec une partie théorique le matin et une mise en pratique l'après-midi.

Nous réalisons également chaque année des formations Sauveteur Secouriste du Travail. 9 salariés ont bénéficié de la formation initiale. Cette formation est également renouvelée chaque année afin d'avoir un maximum de salariés formés au sein des équipes de travail.

Un salarié a également validé un CACES au cours de son parcours à Solidarité Accueil.

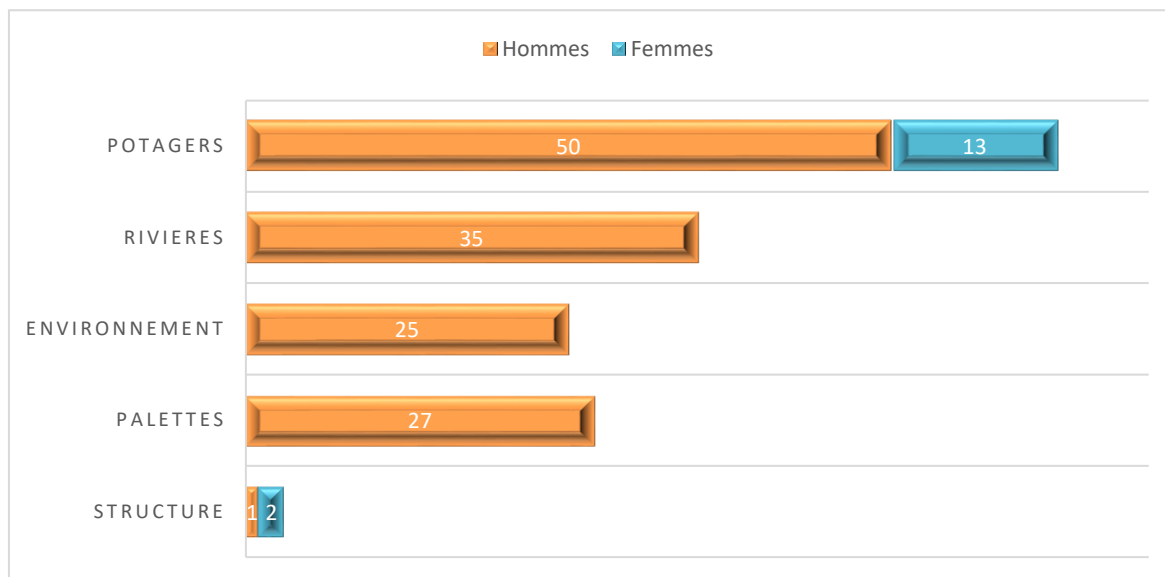
De plus, tout au long de l'année, des formations ou informations collectives sont dispensées aux salariés grâce à différents partenariats.

16 personnes ont suivi une formation FLE (Français Langue Etrangère) au cours de leur contrat.

3.2. L'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)

En 2021, 153 personnes ont travaillé dans le cadre de l'Atelier et Chantier d'Insertion. La durée moyenne de contrat est de 8 mois. Et le taux d'absentéisme est de 16 %.

3.2.1. Répartition par secteur d'activité de l'ACI



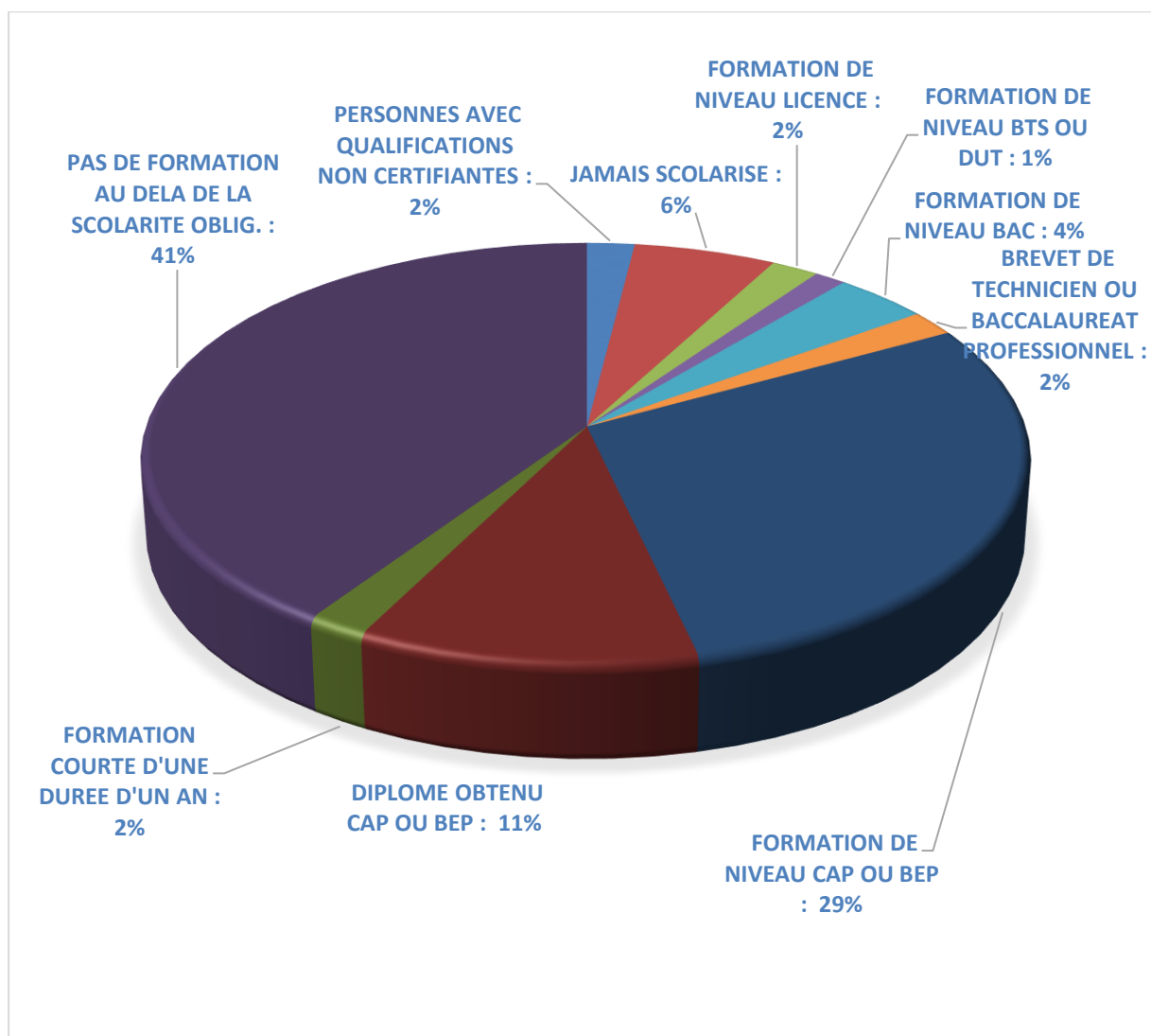
3.2.2. Ressources avant l'entrée et durée d'inscription à pôle emploi

La majorité des personnes accueillies au sein de l'Atelier et Chantier d'Insertion sont bénéficiaires du RSA (108 personnes). 51 personnes ont été recrutées dans le cadre du marché public du conseil départemental en 2021. 15 étaient sans ressources à l'entrée. Pour les autres salariés en insertion, les ressources sont variées : 11 personnes avaient l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), 6 personnes l'ARE (Allocation retour à l'Emploi) et 3 personnes l'AAH (Allocation Adulte handicapé) et 10 personnes avaient d'autres ressources.

Malgré une reprise d'activité, les salariés en insertion sollicitent régulièrement des acomptes au cours du mois. Sur 2021, 88 demandes d'acomptes ont été réalisées pour un montant total de 10 790 €.

54 % des salariés en insertion étaient inscrits depuis plus de 12 mois à Pôle Emploi, dont 35 % depuis plus de 24 mois.

3.2.3. Qualification professionnelle et problématique

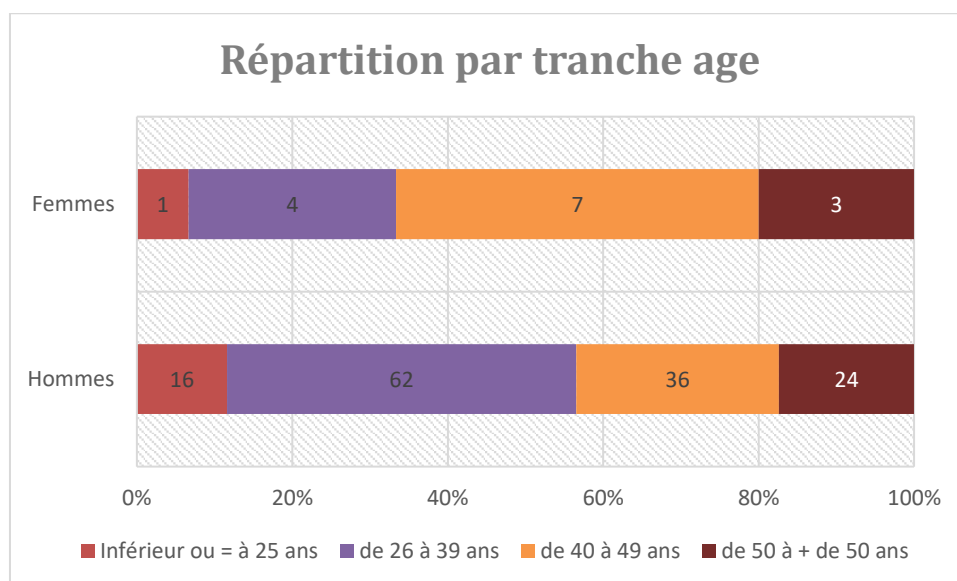


41 % des salariés en parcours n'ont pas réalisé de scolarité au-delà de la scolarité obligatoire et 29 % ont un niveau CAP ou BEP. Les salariés en parcours ont de faible niveau de qualification.

36 % des salariés en parcours sont issus des quartiers politique de la ville.

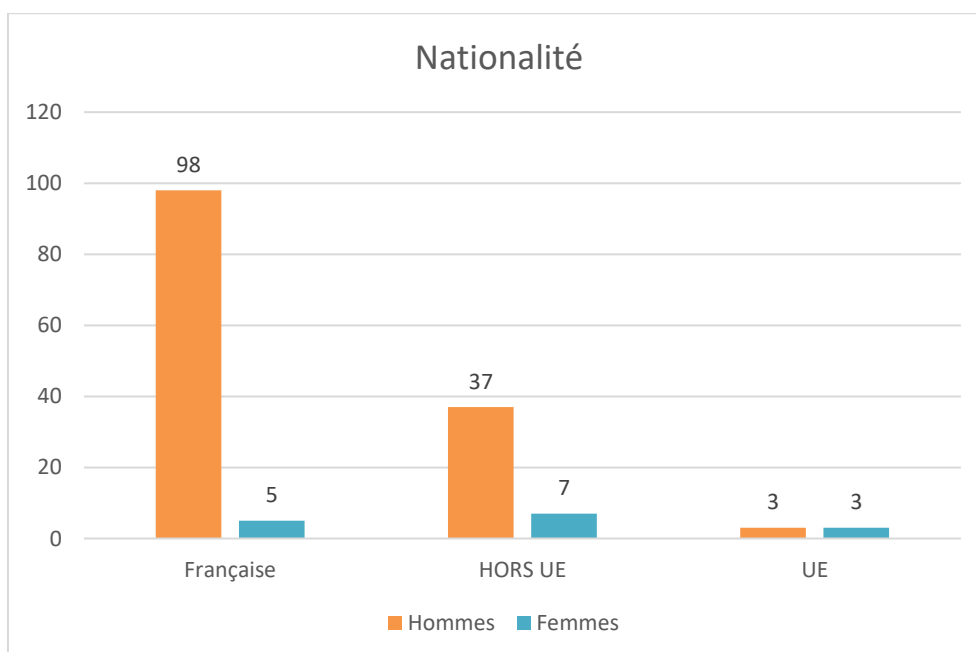
35 personnes étaient connues de l'administration pénitentiaire au moment de leurs entrées sur l'Atelier et Chantier d'Insertion soit 23 % des effectifs et 9 étaient encore sous-main de justice.

3.2.4. Age et nationalité



43 % des salariés en insertion ont entre 26 et 39 ans.

Les nationalités étrangères représentent 33 % de nos effectifs en 2021 (30 % en 2020). Pour certains, le français n'est pas ou peu maîtrisé, ce qui implique d'adapter les techniques d'apprentissage du travail mais également l'inscription à des cours de français ce qui peut parfois être difficile.



3.2.5. Conditions de sortie

EMPLOI DURABLE :	9
Embauche en CDI non aidé par un autre employeur	3
Embauche en CDI aidé par un autre employeur	0
Embauche en CDI dans la structure ou filiale	0
Embauche en CDD (sans aide publique à l'emploi) d'une durée de 6 mois ou plus	3
Création ou reprise d'entreprise à son compte	3
Intégration dans la fonction publique	0
EMPLOI DE TRANSITION	4
Embauche en CDD (sans aide publique à l'emploi) d'une durée de moins 6 mois par un autre employeur	4
Embauche d'un contrat aidé pour une durée déterminée par un autre employeur (hors IAE)	
SORTIE POSITIVE :	5
Embauche pour une durée déterminée dans une autre structure IAE	4
Entrée en formation qualifiante, ou poursuite de formation qualifiante	1
Autre sortie reconnue comme positive (contrat aide par le travail, Intérim)	0
Prise des droits à la retraite	0
AUTRE SORTIE :	49
Au chômage	46
Inactif	0
Sans nouvelle/Abandon	3
RETRAIT DES SORTIES CONSTATEES : (non comptabilisées dans les résultats)	19
Rupture à l'initiative de l'employeur pour faute grave du salarié	3
Rupture anticipée à l'initiative du salarié	10
Congé de maladie de longue durée	4
Décès	0
Décision d'administrative/Décision de justice	2
Déménagement	0
TOTAL	86

27 % des salariés en insertion ont connu une amélioration notable de leur situation socioprofessionnelle au terme de leur parcours au sein de la Structure d'Insertion par l'Activité Économique (20 % en 2020). Les sorties dites positives sont faibles mais en progression. Toutefois, le taux de sortie vers l'emploi durable est en net progression car il représente la moitié de nos sorties dites positives.

La durée du parcours (en moyenne de 8 mois) et les problématiques rencontrées par nos salariés en insertion rendent difficile la réalisation de la sortie positive dans le délai imparti.

L'année a été marquée par un taux d'absentéisme élevé de 16 %. Ce taux est en hausse par rapport aux années précédentes (11 % en moyenne).



L'intégration dans le dispositif SEVE Emploi marque une nette amélioration de nos sorties vers l'emploi. L'implication de l'ensemble du personnel permanent dans cette démarche permet de proposer aux salariés en transition un accompagnement ciblé vers les démarches d'emploi. Cette année 2021 marque un véritable changement dans nos procédures d'accompagnement des publics.

Dans la majorité des cas, les salariés n'obtiennent aucune réponse. 6 salariés ont effectué une Période de Mise en Situation Professionnelle au cours de leur contrat.

Un salarié en parcours au cours d'une PMSMP dans une grande surface.



Cependant, pour la majorité des salariés en insertion le parcours est positif, ils retrouvent confiance et repartent avec une expérience de travail supplémentaire.

3.3. L'Entreprise d'Insertion (EI)

En 2021, 5 personnes ont travaillé dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion. Le taux d'absentéisme est de 17 % dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion (10 % en 2020) ce taux est particulièrement élevé à cause des absences répétées d'un salarié. La durée moyenne de contrat est de 7 mois.

3.3.1. Répartition par secteur d'activité

2 personnes ont travaillé sur le secteur des entretiens de bords de rivières et 3 personnes sur les espaces verts.



3.3.2. Age

3 salariés en insertion ont entre 26 et 39 ans et les 2 autres salariés ont entre 40 et 49 ans.

3.3.3. Qualification professionnelle

Dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion, 1 personne est sans qualification et 3 personnes ont un niveau 1 et 1 personne un niveau 2.

3.3.4. Conditions de sortie

3 personnes sont sorties :

- ☞ 1 personne était en fin de contrat
- ☞ 1 personne a été incarcérée
- ☞ 1 personne a obtenu un CDD de plus de 6 mois

3.4. Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)



Solidarité Accueil a signé une convention avec le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) pour la réalisation de 5 suivis d'une durée minimale de 6 mois.

3.4.1. Rappel des objectifs du dispositif

Le PLIE de la Communauté d'Agglomération Castelroussine doit permettre d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail, en organisant localement des partenariats, en développant des projets locaux et des outils en faveur de l'insertion et de l'emploi, en mobilisant et en fédérant les énergies autour de ces projets, en coordonnant et structurant les initiatives.

Le référent de parcours occupe une fonction de conseiller en emploi et insertion professionnelle afin d'aider à la construction d'un parcours d'insertion réaliste et progressif, au regard de la situation globale de chaque participant. Il agit en collaboration avec les membres du Comité de Validation, anime la mise en réseau des compétences utiles à l'élaboration des parcours d'insertion et évalue les besoins d'interventions complémentaires.

3.4.2. Résultats

4 suivis ont été réalisés au cours de l'année 2021. 4 participants sont sortis du dispositif en 2021 :

- 1 participant est sorti pour un CDI
- 1 participant a été réorienté vers une SIAE
- 1 participant a abandonné
- 1 participant a été réorienté vers un autre dispositif

Les référents parcours PLIE ont participé à 11 comités de validation.

Et 0 personne était encore suivie au 31 décembre 2021.

COMPTE DE RESULTAT SECTEUR ECONOMIQUE AU 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT 2021 SECTEUR ECONOMIQUE

SYNTHETIQUE SEC TEUR ECONOMIQUE	STRUCTURE	ATELIER BOIS	CHANTIER ENVIRONNEMENT	CHANITIER RIVIERES	POTAGERS DE VELLES	L'ASSIETTE	TOTAL
SOUS - TOTAL PRODUCTION	19 626	70 690	133 871	136 094	264 286	0	624 567
Subvention DD TESPP - aide démarrage assiette (fonds dédiés)	0	0	0	0	0	30 000	30 000
Subvention Ministère de la Justice	6 875	0	0	0	0	0	6 875
SSIP - placements extérieurs	3 840	0	0	0	0	0	3 840
Subvention FSE	15 644	15 660	31 876	38 016	93 804	0	195 000
Subvention SEVE EMPLOI	20 000	0	0	0	0	0	20 000
Subvention PLIE	2 185	0	0	0	0	0	2 185
Subvention Région Centre CAP ASSO	0	0	0	5 969	12 300	0	18 269
Conseil Départemental - marché public	0	56 106	32 158	44 619	90 655	0	223 537
SOUS - TOTAL SUBVENTIONS	48 544	71 766	64 034	88 604	196 759	30 000	499 707
Reprise provisions et transfert de charges	29 006	152 893	179 628	248 597	363 721	0	973 846
DIRECCTE - part modulée	1 304	8 568	9 793	13 802	19 864	0	53 332
Produits de gestion courante	4 220	0	0	0	1 413	0	5 633
Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	102 701	303 918	387 327	487 097	846 043	30 000	2 157 084
Achats de matières premières	783	10 231	0	1	70 395	0	81 411
Autres achats	15 368	11 169	17 772	34 737	39 569	0	118 615
Services extérieurs	18 058	26 673	27 759	41 702	45 385	0	159 577
Autres services extérieurs	23 687	2 656	1 407	1 476	16 014	0	45 240
Impôts et taxes	0	0	0	0	449	0	449
Frais de personnel permanent (charges fiscales incluses)	157 726	73 930	71 072	96 108	220 250	0	619 086
Frais de personnel insertion (charges fiscales incluses)	26 205	162 829	208 972	274 080	377 499	0	1 049 584
Frais divers de gestion	44 305	0	366	0	0	0	44 671
dont OP de charges communes	35 772	0	0	0	0	0	35 772
Dotation aux amortissements et provisions	13 417	10 725	14 245	17 533	60 873	0	116 793
Report des fonds dédiés	4 100	0	0	0	0	30 000	34 100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	303 648	298 214	341 593	465 636	830 435	30 000	2 269 527
RESULTAT D'EXPLOITATION	-200 948	5 703	45 734	21 461	15 607	0	-112 442
RESULTAT FINANCIER	433	-96	-6	-128	-2 854	0	-2 650
RESULTAT COURANT	-200 514	5 608	45 728	21 332	12 753	0	-115 093
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 030	4 737	656	3 280	26 874	0	41 576
Impôts sur les sociétés	104	0	0	0	0	0	104
Résultat exercice avant répartition frais de structure	-194 588	10 344	46 384	24 612	39 627	0	-73 621
		13%	23%	23%	42%		
Frais de structure à répartir	194 588	-25 457	-44 213	-43 949	-80 968		0
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	-15 113	2 170	-19 337	-41 341	0	-73 621

MISSIONS

PENITENTIAIRES



Source : Photo de la NR



Source : Photo de France bleu

Dispositif transversal qui allie insertion (pôle IAE) et hébergement (pôle social et médico-social).

4. MISSIONS PÉNITENTIAIRES

4.1. Introduction

Le territoire de l'Indre est un territoire particulièrement sollicité concernant le domaine carcéral. En effet, entre Châteauroux et Saint-Maur, il existe trois dispositifs distincts de prise en charge de détenus :

- Une maison d'arrêt,
- Un centre pénitentiaire,
- Une maison centrale

La maison centrale de Saint Maur a été créée en 1975 et possède un effectif de 185 places à destination de détenus de longue peine, ou profil à risque. Elle est renforcée en termes de sécurité.

Le centre pénitentiaire du Craquelin à Châteauroux a été mis en service en 1991. Il est composé d'un centre de détention d'environ 250 places, et d'une maison d'arrêt de 105 places, et d'un quartier de semi-liberté de 10 places. Il possède également un Service Médico-Psychologique Régional (SMPR). Cette structure accueille des détenus de courte, moyenne ou longue peine, pour un effectif total de plus de 360 places.

Ces structures pénitentiaires occasionnent la présence sur le territoire d'un nombre important de sortants de détention, qui, lors d'un parcours long d'incarcération, ne sont pas toujours en mesure de se réinsérer, que cela soit professionnellement, socialement, ou même dans un logement.

C'est ainsi qu'un partenariat avec la pénitenciaire est né entre Solidarité Accueil et le Service Pénitenciaire d'Insertion et de Probation (SPIP). L'objectif est de proposer une prise en charge adaptée des personnes à leur sortie, mais également de préparer cette sortie.

Au regard des besoins croissants en matière d'hébergement et d'emploi en insertion, nous avons renforcé notre collaboration avec les services pénitenciers pour tenter de trouver des solutions dans le cadre de la prévention de la récidive et développer des alternatives d'hébergement autre que le CHRS. L'ouverture, en fin d'année, de 6 places ACT « sortants de détention » permet de proposer une nouvelle offre d'hébergement axée sur la santé.

À noter que l'activité 2021 a été impactée par la crise sanitaire puisque de nombreux ateliers et entretiens ont été suspendus, en raison des mesures sanitaires visant à protéger les détenus. Au dernier trimestre, l'équipe s'est particulièrement mobilisée pour augmenter le nombre d'entretiens.

4.2. Présentation de la mission.

La circulaire interministérielle du 13 mai 2016 relative à la coordination entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et les services pénitenciers d'insertion et de probation (SPIP), pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de détention ou faisant l'objet d'un placement à l'extérieur, réaffirme le positionnement du SIAO dans le parcours de prise en charge des sortants de détention. A cet effet, une dynamique de travail au niveau national s'est engagée pour fluidifier le travail entre les SPIP et les SIAO sur les départements.

Ce travail de partenariat, Solidarité Accueil l'a déjà entamé depuis de nombreuses années avec le SPIP de l'Indre, pour une prise en charge des sortants de détention, que cela soit sur le volet hébergement/logement, ou sur le volet professionnel. Le SIAO joue un rôle pivot dans l'orientation des sortants de détention.

2 dispositifs dont un transversal aux 2 pôles :

2 conventions avec le
SPIP

- Placement extérieur
- Ateliers au craquelin

- **47** demandes de l'Indre
- **1** demande en provenance de Corse (Homme)
- **1** demande en provenance de Poitiers (Vivonne) (Femme)
- **1** demande en provenance de Bourges (Femme)

HEBERGEMENT

52 entretiens individuels

Moyenne d'âge : **40 ans**

11 hébergements réalisés en CHRS(sortants ou sous mesure)

Dont

5 placement extérieur

1 bracelet électronique

1 semi-liberté

Moyenne d'âge : **45 ans**

INSERTION

6 embauches dans le cadre de l'Atelier et Chantier d'Insertion :

- 1 sur l'atelier palettes
- 1 sur l'entretien des berges de rivières
- 2 aux Potagers de Velles
- 2 sur les activités d'espaces verts

2 personnes avec un placement sous surveillance électronique

1 personne en sortie sèche

3 personnes en placement extérieur

4.3. Organisation du service

Afin de mieux répondre aux besoins du public et de s'adapter aux contraintes particulières et strictes inhérentes au milieu carcéral, nous avons, en collaboration avec la direction pénitentiaire, décidé de formaliser un cadre d'intervention. Des outils de suivi de l'activité ont été construits. Pour garantir la continuité de l'activité, notamment au niveau des ateliers collectifs, nous avons renforcé l'équipe sociale avec 2 professionnelles du pôle social et médico-social, au lieu d'un seul travailleur social. Pour le pôle économique, une Conseillère en Insertion Professionnelle est affectée à cette action.

Compte tenu des enjeux pour le territoire, des réunions de travail régulières entre nos services, sont prévues dès 2022, tant au niveau des directions que des professionnels de terrain.

4.4. Activités

La mission s'inscrit dans la contractualisation de deux conventions bipartites entre le SPIP, le Pôle médico-social et le pôle économique de Solidarité Accueil.

- Une première convention détaillant le nombre d'ateliers collectifs et de rendez-vous individuels à effectuer au sein des structures pénitentiaires (Le Craquelin et Saint Maur).
- Une deuxième convention attestant du partenariat entre l'association et les services pénitentiaires pour les aménagements de peine de type « placements extérieurs ».

Les ateliers collectifs et les entretiens individuels sont menés par trois professionnelles de Solidarité Accueil : deux éducatrices spécialisées du pôle social et médico-social, en lien avec le SIAO, et une Conseillère en Insertion Professionnelle du pôle économique. Toutes trois sont chargées de préparer les détenus pour leur sortie, soit en termes administratifs, ou en termes d'emploi.

L'intérêt de ces ateliers collectifs est de prévoir, en amont de la sortie, les différentes démarches que doivent mettre en place les détenus, pour faciliter leur sortie et leur réinsertion (ouvertures de droits, dossiers RSA, informations pratiques sur les recherches d'emploi, ou préparation pour une entrée à l'entreprise d'insertion, etc...).

Les entretiens individuels quant à eux, sont proposés aux détenus sur la base d'une lettre de motivation transmises par leurs soins aux professionnelles. Il s'agit de rencontrer la personne pour, en amont de sa sortie, évaluer sa capacité à intégrer une structure de Solidarité Accueil en termes d'hébergement, et intégrer l'entreprise d'Insertion pour la partie professionnelle. La situation est ensuite présentée aux services et aux cheffes de services, pour statuer sur cette demande.

4.4.1. Les ateliers collectifs

Précision pour 2020 / 2021 :

Le nombre d'ateliers collectifs a très nettement baissé en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire et l'interdiction de se rendre sur les sites de détention durant les périodes de confinement. En 2021, nous avons dû, également, suspendre les temps collectifs, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire (jauge...). Nous n'avons pu réaliser que 3 ateliers collectifs. Afin de pallier l'absence de ceux-ci, nous avons renforcé les ateliers individuels.

Il est à noter que, pour des questions de sécurité, les ateliers collectifs sont très délicats à organiser, contrairement aux entretiens individuels.

Nous avons pu reprendre les activités, en octobre 2021, à raison d'un atelier par mois.

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE					
AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DU CRAQUELIN UNIQUEMENT					
	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Nombre de réunion	10	10	4	2	26
Nombre de personnes présent sur l'ensemble des réunions	76	64	30	13	183

4.4.2. Entretiens individuels

Pour 8% le lieu de détention est Saint Maur et à 92% au Craquelin.

47 nouvelles demandes Indre & hors
département
2 personnes ont bénéficié de 2
entretiens

Personne la plus jeune : 25 ans
Personne la plus âgée : 62 ans

DOCUMENTS COMPTABLES OFFICIELS

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

LIBELLE	EXERCICE 2021	CHARGES COMMUNES et MISSIONS TRANSVERSALES	SECTEUR SOCIAL et MEDICOSOCIAL	SECTEUR ECONOMIQUE
PRODUITS D'EXPLOITATION :				
Vente de biens	355 133 €			355 133 €
Ventes de services	327 732 €		43 501 €	284 231 €
Production stockée	-14 797 €			-14 797 €
Concours publics et subventions d'exploitation	3 809 010 €		3 309 303 €	499 707 €
Reprise sur amortissements, provisions et transfert de charges	1 154 362 €	20 907 €	106 278 €	1 027 178 €
Utilisations des fonds dédiés	38 029 €		38 029 €	
Autres produits	7 581 €	111 €	1 837 €	5 633 €
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	5 677 050 €	21 018 €	3 498 948 €	2 167 085 €
CHARGES D'EXPLOITATION :				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	547 105 €	15 155 €	330 558 €	201 392 €
Variation de stocks	-1 366 €			-1 366 €
Sous-total	545 739 €	15 155 €	330 558 €	200 026 €
Autres achats et charges externes	1 371 346 €	51 582 €	1 114 947 €	204 817 €
Impôts, taxes et versements assimilés	201 863 €	19 469 €	98 851 €	83 542 €
Aides financières	0 €			
Salaires et charges sociales	3 132 427 €	227 116 €	1 319 734 €	1 585 577 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	234 978 €	472 €	117 713 €	116 793 €
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	230 084 €		195 984 €	34 100 €
Sous total	5 170 698 €	298 639 €	2 847 230 €	2 024 830 €
Autres charges	12 142 €	-292 886 €	260 357 €	44 671 €
Sous total	12 142 €	-292 886 €	260 357 €	44 671 €
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	5 728 579 €	20 908 €	3 438 145 €	2 269 527 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-51 529 €	110 €	60 803 €	-112 442 €
PRODUITS FINANCIERS	463 €			463 €
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	463 €	0 €	0 €	463 €
CHARGES FINANCIERES	4 348 €	139 €	1 096 €	3 113 €
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	4 348 €	139 €	1 096 €	3 113 €
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 885 €	-139 €	-1 096 €	-2 650 €
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-55 414 €	-29 €	59 707 €	-115 093 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	68 735 €	29 €	26 755 €	41 951 €
Reprise sur provisions et transferts de charges	83 412 €		83 412 €	
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	152 147 €	29 €	110 167 €	41 951 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	375 €			375 €
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	375 €	0 €	0 €	375 €
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	151 772 €	29 €	110 167 €	41 576 €
Impôts sur les sociétés	104 €			104 €
TOTAL DES PRODUITS	5 829 660 €	21 046 €	3 609 115 €	2 199 498 €
TOTAL DES CHARGES	5 733 406 €	21 046 €	3 439 241 €	2 273 119 €
EXCEDENT OU DEFICIT	96 254 €	0 €	169 874 €	-73 621 €

Compte de résultat		
Association Solidarité Accueil 20 avenue Charles de Gaulle 36000 Châteauroux	Document de fin d'exercice	N° Siret 32876894000095 NAF (APE) 8790B Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Tenue de compte Euros
Détail des postes	au 31/12/2021	au 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0 €	0 €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	355 132 €	352 257 €
Ventes de services	327 731 €	330 912 €
Production stockée	-14 796 €	-4 534 €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	2 112 448 €	2 087 944 €
Subventions d'exploitation	1 696 561 €	1 659 698 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 154 362 €	1 051 570 €
Utilisations des fonds dédiés	38 028 €	
Autres produits	7 581 €	12 467 €
TOTAL I	5 677 050 €	5 500 171 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats matières premières et autres approvisionnements	-547 105 €	-517 467 €
Variation de stocks	1 366 €	-1 980 €
Autres achats et charges externes	-1 371 345 €	-1 500 597 €
Impôts, taxes et versements assimilés	-201 862 €	-175 900 €
Aides financières	0 €	
Salaires et traitements	-2 560 867 €	-2 276 382 €
Charges sociales	-571 559 €	-499 151 €
Dotations amortissements et aux dépréciations	-234 978 €	-234 837 €
Dotations aux provisions	0 €	-40 985 €
Reports en fonds dédiés	-230 083 €	
Autres charges	-12 142 €	-11 451 €
TOTAL II	-5 728 579 €	-5 287 469 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-51 529 €	212 702 €
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	462 €	732 €
TOTAL III	462 €	732 €
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	-4 347 €	-5 724 €
TOTAL IV	-4 347 €	-5 724 €
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-3 885 €	-4 991 €
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-55 414 €	207 711 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0 €	5 190 €
Sur opérations en capital	68 734 €	75 060 €
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges	83 412 €	23 438 €
TOTAL V	152 147 €	103 689 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0 €	-180 €
Sur opérations en capital	-375 €	-21 005 €
TOTAL VI	-375 €	-21 185 €
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	151 772 €	82 504 €
Participations des salariés aux résultats (VII)	0 €	0 €
Impôts sur les sociétés (VIII)	-104 €	-140 €
TOTAL DES PRODUITS I+III+V	5 829 660 €	5 604 594 €
TOTAL DES CHARGES II+IV+VI+VII+VIII	-5 733 407 €	-5 314 518 €
EXCEDENT OU DEFICIT	96 253 €	290 076 €

BILAN - ACTIF

Association
Solidarité Accueil
20 avenue Charles de Gaulle
36000 Châteauroux

Document de fin d'exercice

N° Siret 32876894000095
NAF (APE) 8790B
Période du 01/01/2021
au 31/12/2021
Tenue de compte Euros

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	54 967 €	48 493 €	6 474 €	290 €
	54 967 €	48 493 €	6 474 €	290 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	165 000 €		165 000 €	165 000 €
Constructions	1 756 650 €	995 586 €	761 064 €	815 396 €
Installations techniques, matériel et outillage	1 448 344 €	1 124 202 €	324 141 €	215 206 €
Autres immobilisations corporelles	1 266 669 €	1 012 829 €	253 839 €	280 377 €
Immobilisations corporelles en cours	20 000 €		20 000 €	15 000 €
	4 656 663 €	3 132 619 €	1 524 044 €	1 490 980 €
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	12 854 €		12 854 €	12 854 €
Prêts	103 800 €		103 800 €	97 541 €
Autres immobilisations financières	21 205 €		21 205 €	18 169 €
	137 860 €		137 860 €	128 565 €
TOTAL I	4 849 491 €	3 181 112 €	1 668 379 €	1 619 837 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	9 197 €		9 197 €	7 831 €
En-cours de production de biens et de services	9 055 €		9 055 €	21 506 €
Produits intermédiaires et finis	71 522 €		71 522 €	73 868 €
	89 774 €	0 €	89 774 €	103 205 €
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	90 093 €		90 093 €	54 713 €
Autres créances	676 709 €		676 709 €	391 424 €
	766 802 €	0 €	766 802 €	446 138 €
Disponibilités	1 321 236 €		1 321 236 €	1 571 352 €
	1 321 236 €		1 321 236 €	1 571 352 €
Charges constatées d'avance	37 689 €		37 689 €	27 765 €
	37 689 €		37 689 €	27 765 €
TOTAL II	2 215 503 €	0 €	2 215 503 €	2 148 461 €
Frais d'émission des emprunts (III)			0 €	0 €
Primes de remboursement des emprunts (IV)			0 €	0 €
Ecart de conversion actif (V)			0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 064 995 €	3 181 112 €	3 883 883 €	3 768 298 €

BILAN - PASSIF		
Association Solidarité Accueil 20 avenue Charles de Gaulle 36000 Châteauroux	Document de fin d'exercice	N° Siret 32876894000095 NAF (APE) 8790B Période du 01/01/2021 31/12/2021 Tenue de compte Euros
Détail des postes	Valeurs nettes	au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	83 319 €	83 035 €
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	1 200 743 €	265 860 €
Réserves de compensation	253 832 €	198 071 €
Réserves de couverture du BFR	58 146 €	58 146 €
Report à nouveau		
Report à nouveau	-40 246 €	873 638 €
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	163 512 €	-49 804 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-73 620 €	60 262 €
Excédent ou déficit de l'exercice sous contrôle des tiers financeurs	169 874 €	229 813 €
Situation nette (sous-total)	1 815 561 €	1 719 023 €
Subventions d'investissement	605 111 €	555 390 €
Provisions règlementées	22 804 €	106 216 €
TOTAL I	2 443 478 €	2 380 631 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	239 973 €	47 918 €
TOTAL II	239 973 €	47 918 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	56 168 €	56 168 €
Provisions pour charges	217 338 €	218 982 €
TOTAL III	273 506 €	275 150 €
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	188 997 €	291 447 €
Emprunts et dettes financières divers	11 478 €	10 917 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 402 €	269 495 €
Dettes fiscales et sociales	386 011 €	457 509 €
Autres dettes	25 €	25 €
Produits constatés d'avance	142 010 €	35 202 €
TOTAL IV	926 925 €	1 064 598 €
Ecart de conversion passif		
TOTAL V	0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 883 883 €	3 768 298 €

Bilan financier année 2021							
Biens	2019	2020	2021	Financements	2019	2020	2021
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles nettes	543	291	6 475	Apports ou fonds associatifs	1 284 810	83 036	83 320
Immobilisations corporelles brutes				Réserves de compensation des charges d'amortissements		37 953	73 551
- Terrains	165 000	165 000	165 000	Excédents affectés à l'investissement	214 926	265 861	1 200 744
- Constructions	1 655 777	1 750 550	1 756 651	Subventions d'investissements	455 084	555 391	605 112
- Installations, matériels et outillages techniques	1 243 076	1 255 575	1 448 344	Provision pour renouvellement des immobilisations		71 780	
- Autres immobilisations corporelles	1 119 562	1 226 020	1 266 669	Fonds dédiés à l'investissement			97 133
Immobilisations en cours	62 805	15 000	20 000	Emprunts - dettes financières	405 963	291 448	188 997
Immobilisations financières	123 116	128 565	137 860	Amortissements des immobilisations			
				- Constructions	875 190	935 153	995 587
Charges à répartir				- Installations, matériels et outillages techniques	960 207	1 040 368	1 124 202
Autres				- Autres immobilisations corporelles	916 516	980 079	1 035 635
Comptes de liaison investissement				Autres			
TOTAL II	4 369 880	4 541 001	4 800 999	Comptes de liaison investissement			
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0	279 932	0	TOTAL I	5 112 697	4 261 069	5 404 280
Actifs stables d'exploitation				Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	742 817	0	603 281
Report à nouveau déficitaire	124 992			Financements stables d'exploitation			
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	10 273	10 273		Réserves de trésorerie	38 146	58 146	58 146
Résultat déficitaire	56 334			Réserves et provisions affectées au BFR	20 000		
Droits acquis par les salariés (non opposables)		13 374	11 918	Réserve de compensation	131 919	160 119	180 282
Report à nouveau activités encadrées	30 995	92 384		RAN excédentaire en attente d'affectation	102 754	886 462	98 026
				Résultat excédentaire		290 076	96 254
Comptes de liaison trésorerie (stable)				Report à nouveau excédentaire affecté à :			
TOTAL IV	222 595	116 032	11 918	- réduction des charges d'exploitation	20 000	20 000	20 000
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0	0	0	- financement de mesures d'exploitation	33 404	33 404	17 158
Fonds de roulement net global négatif	0	0	0	Fonds dédiés à l'exploitation	29 159	47 918	142 840
Valeurs d'exploitation				Provisions pour risques et charges	234 164	275 150	273 506
Stocks	109 720	103 206	89 775	TOTAL III	609 547	1 771 275	886 212
Avances et acomptes versés				Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	386 952	1 655 243	874 294
Organismes payeurs, usagers				Fonds de roulement net global positif	1 129 769	1 375 310	1 477 575
Créances diverses d'exploitation	422 482	446 138	766 803	Dettes d'exploitation			
Créances irrécouvrables en non-valeur				Avances reçues			
Charges constatées d'avance	42 786	27 765	37 689	Fournisseurs d'exploitation	239 106	269 495	198 403
Autres				Dettes sociales	347 079	457 510	386 011
Comptes de liaison exploitation				Dettes fiscales			
TOTAL VI	574 988	577 109	894 267	Dettes diverses d'exploitation	25	25	25
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	0	0	156 918	Provisions pour dépréciation			
Liquidités				Produits constatés d'avance	28 695	35 202	142 011
Valeurs mobilières de placement				Ressources à reverser à l'aide sociale			
Disponibilités	1 180 632	1 571 352	1 321 237	Cautions déposées par les résidents	9 646	10 057	10 899
Autres				Autres			
Comptes de liaison trésorerie				Comptes de liaison exploitation			
TOTAL VIII	1 180 632	1 571 352	1 321 237	TOTAL V	624 551	772 289	737 349
Trésorerie positive (VIII-VII)	1 179 332	1 570 491	1 320 657	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	49 563	195 180	0
Total des biens (II+IV+VI+VIII)	6 348 095	6 805 494	7 028 420	Financements à court terme			
				Fournisseurs d'immobilisations			
				Fonds des majeurs protégés			
				Concours bancaires courants			
				Ligne de trésorerie			
				Intérêts courus non échus	1 300	861	580
				Autres			
				Comptes de liaison trésorerie			
				TOTAL VII	1 300	861	580
				Trésorerie négative (VIII-VII)	0	0	0
				Total des financements (I+III+V+VII)	6 348 095	6 805 494	7 028 420

REVUE DE PRESSE

La Nouvelle République
Samedi 9 janvier 2021

indre | actualité

solidarité

Des kits pour femmes violentées

Dans le cadre de la prévention contre les violences faites aux femmes, des kits d'urgence ont été préparés, jeudi, à la Banque alimentaire.

Une vraie mobilisation. Jeudi matin, dans les locaux de la Banque alimentaire, à Châteauroux, tous les bénévoles et élus, signataires du protocole départemental de l'Indre de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes étaient réunis. Une collaboration qui rassemble les associations partenaires comme Solidarité accueil, France Victime 36 (ex- Adavim), le CIDFF et Nous toutes 36.

Huit places chez Solidarité accueil

« Cette année, nous avons préparé cinquante kits, avec des produits de première nécessité, pour des femmes qui quittent dans l'urgence et précipitamment le foyer conjugal ; dix kits pour les enfants de moins d'un an et dix pour ceux de plus d'un an », résume Emmanuelle Budan, responsable du centre



Les bénévoles, les élus étaient rassemblés, jeudi matin, à la Banque alimentaire pour la distribution des kits d'urgence.

communal d'action sociale (CCAS). Le dispositif repose sur un constat comme le souligne Didier Patureau-Mirand, président de Solidarité ac-

cueil : « Avec le confinement, on observe plus de violences faites aux femmes. Depuis juillet 2020, nous avons une possibilité d'accueil d'urgence. Ac-

tuellement, nous avons huit places pour les femmes et quinze avec les enfants. C'est complètement anonyme. »

Henri Gaignault, président de

la Banque alimentaire, s'est investi dans ce projet : « Les kits sont composés de produits d'hygiène, du thé, du café, de la compote et de quelques aliments, d'un plan de Châteauroux et aussi de masques chirurgicaux. C'est la base. » Des kits de première urgence qui ont vocation à être remis au commissariat de Châteauroux, à la police municipale et aussi au centre hospitalier.

Le Département est aussi partenaire de l'opération. Son président Serge Descout fait le point : « Nous avons créé un demi-poste d'assistante sociale à Châteauroux et Issoudun et maintenant nous allons le faire au Blanc. Les détections de violence sont plus difficiles en zone rurale. J'observe que les jeunes sont de plus en plus violents. Il faudrait un vrai accompagnement psychologique de la part de l'État, mais il n'y a pas de place. Ce sont des gens en souffrance. »

J.C.

Un protocole contre les violences

Hier, à la préfecture de l'Indre, un protocole a été signé pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes. « Un acte qui formalise un réseau déjà très actif dans l'Indre, composé de nombreux partenaires tels que les services de l'État, les collectivités, l'institution judiciaire, les forces de l'ordre et les associations, présente Thierry Bonnier, préfet. L'objectif de ce type d'action est de permettre à tous ces acteurs de travailler ensemble à la prévention, la détection, l'accompagnement des victimes mais aussi la répression des violences. » Une tâche allouée à la justice, représentée hier par Agnès Auboin, procureure de la République à Châteauroux : « Sur la base la loi, nous pouvons être inventifs et créer des outils au niveau local, en simplifiant la transmission d'information notamment, ou en créant un bureau d'aide aux victimes. » Des outils juridiques essentiels, mais aussi une action de tous les instants auprès de l'ensemble des publics. « En intervenant dans les écoles, déjà, parce que ça commence par là, rappelle Élise Tamil, sous-préfète du Blanc et missionnée pour piloter le dispositif. Nous devons agir de la ma-



Agnès Auboin, Thierry Bonnier et Serge Descout signent le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

nière la plus fluide possible et nous disposons pour ça d'un très fort maillage territorial ». Le protocole vient aussi acter de nouveaux dispositifs concrets : « Les foyers d'hébergements d'urgence, qui font le plein, le transport d'urgence des victimes, les logements tremplins avec l'Opac 36, la permanence des avocats et enfin la formation des professionnels », précise Valérie Durand, déléguée départementale aux droits des femmes. De nouveaux outils font également leur apparition, comme une fiche regroupant

les différentes étapes de sorties de violences pour une victime, avec tous les numéros utiles pour chaque étape ; un annuaire départemental de toutes les structures d'aide ; enfin, la mise en place d'une plateforme en ligne « Réseau VIF-36 » avec les actualités, une carte interactive et des espaces d'échanges. « Tout ce que nous mettons en place permet une libération de la parole des victimes, soutient le préfet. À nous, ensuite, de renforcer cette culture de la vigilance. »

J. G.

journée internationale des droits des femmes

Triste succès de l'accueil d'urgence

L'association Solidarité accueil a ouvert, en juillet dernier, une maison pouvant accueillir jusqu'à huit femmes et leurs éventuels enfants, victimes de violences. Un refuge pour femmes en détresse.

Depuis mi-juillet 2020, l'association Solidarité accueil gère, avec l'agrément de l'État, un dispositif d'accueil d'urgence et d'éloignement des femmes victimes de violences. Huit places, « situées dans une maison individuelle, avec jardin, à Châteauroux », indique Didier Patureau de Mirand, président de l'association.

« Un temps pour se reconstruire »

On n'en saura pas plus sur la localisation du lieu pour des raisons de sécurité. « Au rez-de-chaussée, il y a un accueil, un bureau, ainsi qu'un studio pour proposer un cadre extrêmement confortable aux personnes en grande souffrance. » L'objectif du lieu est plutôt de favoriser les échanges entre résidentes. « À l'étage, il y a une grande commune, avec salle à manger, salon et un espace pour les enfants. » Car si le dispositif



Les femmes sont accueillies dans une maison de ville avec jardin.

est destiné aux femmes victimes de violences, il arrive fréquemment qu'elles ne soient pas seules. « Les enfants sont considérés comme des victimes à part entière. Si le conjoint est violent, ce n'est pas toujours mieux avec les enfants. » En neuf petits mois d'existence, ce lieu d'accueil a malheureu-

sément prouvé sa raison d'être. « On fonctionne à plus de 90 % de taux d'occupation, souligne Didier Patureau de Mirand. Heureusement, les femmes peuvent également bénéficier de quatre autres places d'urgence, extrêmement provisoires. » Et de souffler : « C'est vrai qu'il arrive qu'on soit plein, mais per-

sonne n'est laissé sans soutien. Il y a toujours une solution, au moins provisoire, de mise à l'abri pour les femmes qui appellent à l'aide, que ce soit à l'hôtel ou en hébergement d'urgence. » Bien sûr, l'association réclame davantage de place, « mais on bénéficie déjà d'une bonne écoute des services de l'État. » À

raison de séjours moyens longs d'1,5 à 2 mois. « Les femmes sont accueillies pour une durée d'un mois renouvelable, explique le président. C'est un temps pour leur permettre de se reconstruire et de faire un parcours vers le logement. L'idée est de les promouvoir le plus vite possible vers une vie normale. »

Car ce sont des femmes dévastées qui arrivent. « Souvent, elles arrivent dénuées de tout, ayant quitté précipitamment le domicile conjugal. » Avec le partenariat du Centre communal d'actions sociales de Châteauroux et de la Banque alimentaire, l'association leur propose donc « un kit de premier accueil », composé de produits hygiéniques de base. La ville de Châteauroux leur fournit également « un kit mon shérif. C'est un bouton discret pour alerter et géolocaliser les victimes. »

Gaspard Mathé

Numéro national d'aide pour les femmes victimes de violence : 3919.

en savoir plus

Accompagnement personnalisé

Les femmes victimes de violences ne sont pas seulement hébergées, elles bénéficient aussi d'un accompagnement. Pour gérer le logement, Solidarité accueil a embauché un travailleur social, spécifiquement formé à ces cas, présent du lundi au vendredi. Le Planning familial et l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie viennent tenir des permanences au sein de la maison. Des groupes de paroles, avec psychologue, sont

également organisés sur place. Des travailleurs sociaux proposent aussi une aide aux démarches administratives, un accompagnement au retour vers un logement. Avant même l'entrée dans le logement, un service de taxis sécurisés avec l'entreprise 2 Ailes sécurité, qui a formé spécifiquement du personnel à ce type de situation, a été mis en place pour aller chercher les femmes dans tout le département.

social

Des structures pour aider et former les salariés en insertion

La CDSIAE aide les personnes en difficulté professionnelle à se réinsérer dans le monde du travail. Rencontre avec Charles Caillaud, nouveau président de cette coordination.



Les métiers proposés aux salariés en insertion sont surtout manuels.

Charles Caillaud, 76 ans, est le nouveau président (bénévole) de la Coordination départementale des structures d'insertion par l'activité économique de l'Indre (CDSIAE).

En février 2021, vous avez été élu président de la CDSIAE. De quoi s'agit-il ?

Ancien agent général d'assurance pendant quarante-deux ans, retraité depuis quinze ans, je m'occupe depuis mes 25 ans de syndicalisme, de politique et de réinsertion sociale et économique. J'ai toujours aimé aider mon prochain. On m'a proposé de reprendre la suite de l'ancien président, Jacques Gasne, ce que j'ai accepté. La CDSIAE est une structure qui rassemble les entreprises d'in-

sertion, les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion du département de l'Indre. Regrouper tous ces acteurs nous permet de nouer des partenariats et développer des réseaux dans l'intérêt du territoire, certes, mais surtout dans celui des salariés en insertion. Ce sont des personnes en déshérence mais désireuses de retrouver un emploi. La plupart sont éloignées, depuis quatre ou cinq ans, du monde du travail à cause de problèmes aussi différents que la dépendance à la drogue ou à l'alcool, le départ du ou de la conjointe, les violences conjugales, etc.

Quel est votre rôle en tant que président ? Quels sont vos principaux axes de travail ?

J'ai avant tout un rôle d'appoint. Le gros du travail revenant surtout aux 139 salariés permanents que regroupe la CDSIAE et qui ont tous une formation pour faire de la réinsertion. Ce sont

Charles Caillaud, président de la CDSIAE de l'Indre.

eux qui aident, forment et dirigent ces personnes qui sont en rupture. Ils vont parfois jusqu'à leur réapprendre à se lever le matin et à se laver, s'habiller pour aller travailler. Et ce n'est

pas une tâche qui s'effectue sur le court terme, il faut parfois une voire deux années pour qu'une personne retrouve un emploi. Moi, je ne suis ici que pour donner un coup de pouce et utiliser mon réseau pour faire connaître encore plus le merveilleux travail accompli par la CDSIAE.

Des projets à venir ?

Nous allons mettre en place un nouveau site internet, là encore, pour mieux faire connaître au public les différentes structures qui composent la CDSIAE. On parle trop souvent des chiens égarés et pas suffisamment des gens qui viennent en aide à ceux qui connaissent de grosses difficultés dans leur vie professionnelle et de fait, privée.

Propos recueillis
par Alexandre Martel

chiffres-clés

Le CDSIAE de l'Indre c'est :

- 179 administrateurs bénévoles.
- 139 salariés permanents.
- 1.140 personnes en cours d'insertion.
- 57 % d'hommes et 43 % de femmes.
- 12 % de moins de 26 ans.
- 65 % ayant entre 26 et 49 ans.
- 23 % de plus de 50 ans.
- 5 % de personnes qui n'ont jamais travaillé.
- 12 % de personnes qui ne sont pas inscrites à Pôle Emploi.
- 27 % de personnes inscrites à Pôle Emploi depuis moins de 11 mois.
- 19 % de personnes inscrites à Pôle Emploi depuis entre 12 et 23 mois.
- 24 % de personnes inscrites à Pôle Emploi depuis plus de 24 mois.
- 1 % de personnes dont la situation est inconnue.
- Un chiffre d'affaires de 6,4 millions d'euros.
- 400 personnes qui ont réintégré un emploi durable en 2019.

solidarité

« Nous avons augmenté nos capacités d'accueil de 60 % »

L'association Solidarité Accueil fait le point sur l'année 2020. Pour les travailleurs sociaux, le Covid-19 a accentué la précarité sociale.

Didier Patureau de Mirand est président de Solidarité Accueil, une association favorisant la réinsertion des personnes ou familles en difficulté sociale et gérant des établissements, services ou activités visant l'insertion sociale et/ou professionnelle des publics.

Comment l'association Solidarité Accueil a-t-elle vécu l'année 2020 ?

Durement, mais nous sommes parvenus à garder ouverts tous nos dispositifs d'urgence sociale. Nous avons fait face à une demande de mise à l'abri beaucoup plus importante que d'habitude. Nous avons augmenté nos capacités d'accueil de 60 %. Nous avons même effectué des mises à l'abri à l'hôtel. Le pôle social a fait face à une grosse charge de travail, parce que plusieurs de nos travailleurs sociaux ont fait du télétravail, ont dû s'arrêter pour maladie, etc. Le Covid-19 a aussi participé à l'arrivée de nouveaux migrants, à l'accroissement des violences conjugales et à l'accentuation de la précarité sociale, notamment pour ceux qui, en période hors Covid-19, n'avaient déjà pas de toit où dormir. Tout comme l'arrivée de nouvelles populations

en situation de fragilité provenant de grands centres urbains.

Quelle est la situation financière de l'association ?

L'État a joué le jeu. Nous avons été remboursés des avances de trésorerie (plus de 200.000 €) mobilisées pour réagir face à l'afflux de bénéficiaires. Paradoxalement, nous avons connu une bonne année d'un point de vue financier, notamment grâce à l'activité de notre pôle économique et plus particulièrement, des Potagers de Velles.

Des projets à venir ?

Nous allons regrouper le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale et déménager nos services généraux en septembre. Nous avons également pour projet d'ouvrir une halte de nuit à Châteauroux pour les grands précaires. Enfin, nous allons proposer plusieurs places d'appartement de coordination thérapeutique pour les sortants de prison.

Propos recueillis par
Alexandre Martel

Solidarité Accueil, 20 avenue Charles-de-Gaulle, Châteauroux.
Site : www.solidariteaccueil.org,
contact@solidarite-accueil.fr
ou au 02.54.27.77.17.



L'association est parvenue à garder ouverts tous ses dispositifs d'urgence sociale.

(Photo Solidarité Accueil)

chiffres-clés

L'année 2020 pour l'association Solidarité Accueil c'est :
> 6.029 appels au 115, soit 46 % de plus qu'en 2019.
> 10.549 nuitées hôtelières, soit 154 % de plus qu'en 2019.
> 2.409 nuitées en abris de nuit, cela concerne une majorité d'hommes isolés (67 %) dont la moyenne d'âge est de 24 ans.
> 144 demandes de logement au Service intégré de l'accueil et de l'orientation (Siao).
> 1.466 passages à l'accueil de jour (sachant qu'il y a eu une fermeture du 19 mars au

10 juillet 2020 pour travaux et Covid-19), soit plus de 8 personnes accueillies par jour.
> 79 % des personnes accueillies sont sans hébergement et 81 % sont des hommes, c'est aussi 348 accès à la douche, 1.250 petits-déjeuners servis et 263 entretiens.
> 425 appels à Accueil et Écoute 36, le dispositif d'écoute pour les victimes de violences conjugales, les tranches d'âges les plus affectées sont les 40/50 ans et les 30/40 ans, 82 % sont victimes de « violences multiples ».

Une opération contre les violences faites aux femmes

Publié le 27/11/2021 à 06:25 | Mis à jour le 27/11/2021 à 06:25



Étaient présents sur le stand : Joël Barré, Damien Soulas, Valérie Durand, Édith Bautès, Élise TAMIL, la sous-préfète du Blanc, deux gendarmes et le maire Gilles Lherpinière.
© Photo NR

Vendredi 19 et samedi 20 novembre au centre E. Leclerc, un pôle d'information sur la lutte contre les violences faites aux femmes avait été mis en place.

Triste constat : le chiffre des violences conjugales a augmenté de 10 % en 2020 avec 139.200 femmes concernées. Pour cette raison, la sous-préfète du Blanc Élise TAMIL a impulsé l'initiative suivante : il a été organisé, le week-end dernier, dans le hall du centre E. Leclerc blancois, un pôle d'information sur la lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que sur les dispositifs d'aides existants sur le territoire.

« En collaborant nous allons plus loin » Participaient à cette opération Édith Bautès, vice-présidente de Solidarité accueil (Châteauroux), Valérie Durand, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité dans l'Indre, Joël Barré, au commandement de la brigade de gendarmerie du Blanc et deux gendarmes.

Le samedi, le maire Gilles Lherpinière s'est rendu sur le site pour souligner leur investissement, en présence du directeur du Centre E. Leclerc, Damien Fornas. Édith Bautès a expliqué que « de telles actions sont menées sur les lieux à fort passage. Ces deux jours, nous avons distribué beaucoup de tracts, installé des panneaux explicatifs et recueilli beaucoup de témoignages. Être aidée, c'est parfois difficile. Avant, dans de telles situations, les victimes se mettaient la plupart du temps en retrait. » Pour favoriser une libération de la parole, l'association castelroussine Accueil et écoute 36, qui lutte contre la précarité en général, met notamment à disposition un foyer de dix places, permettant de recevoir les femmes victimes avec leurs enfants. La présence des gendarmes était également importante, leurs équipes étant désormais formées pour accueillir et orienter les victimes. « En collaborant, nous allons plus loin. Solidarité accueil et leurs bénévoles nous ont accompagnés sur les deux jours de l'opération. Un petit mot est adressé également pour ces hommes et ces femmes qui œuvrent au quotidien pour le bien-être de tous nos publics et dont on parle peu. » Numéros de téléphone utiles. Urgences : 15. Hébergement d'urgence : 115. Police, gendarmerie : 17 ou 112. Arrêtons les violences (violences contre les femmes, la loi les protège) : 39.19 (24 h/24). Solidarité accueil (pôles : médico-social et écoute, social-hébergement, économique-insertion) : 02.54.01.10.10. Accueil et écoute 36 : 06.71.40.26.51. CIDFF (Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles) : 02.54.34.48.71. France victimes 36 (procédure judiciaire) : 02.54.07.33.72. Planning familial 36 : 02.54.61.07.08 et 07.81.48.30.56. Nous toutes : 07.81.12.54.83. Allô enfance en danger : 119. Self-défense féminine non violente : 06.31.57.76.44. Les victimes peuvent demander de l'aide à un pharmacien, qui contactera la police ou la gendarmerie.